

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

54^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 747

14 AVRIL 2000 - 150 Francs CFA

LETTE DU PAPE JEAN-PAUL II AUX PRÊTRES POUR LE JEUDI SAINT 2000

Chers Frères dans le sacerdoce,

Jésus, "ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, les aime jusqu'à la fin" (Jn 13, 1). Ici, à Jérusalem, en ce lieu qui, selon la tradition, accueillit Jésus et les Douze pour le repas pascal et l'institution de l'Eucharistie, je relis avec une vive émotion les paroles par lesquelles l'Évangéliste Jean introduit le récit de la dernière Cène.

Je loue le Seigneur qui, en cette Année jubilaire de l'incarnation de son Fils, m'a permis de marcher sur les traces terrestres du Christ, sillonnant les routes qu'il a parcourues entre sa naissance à Bethléem et sa mort sur le Golgotha. Hier, je me suis arrêté à Bethléem, dans la grotte de la Nativité. Ces prochains jours, je me rendrai en divers lieux de la vie et du ministère du Sauveur, de la maison de l'Annonciation au Mont des Béatitudes et au Jardin des Oliviers. Enfin, dimanche, je serai au Golgotha et au Saint-Sépulchre.

Cette visite d'aujourd'hui au Cénacle me donne l'occasion de porter un regard d'ensemble sur le mystère de la Rédemption. C'est ici que le Christ nous a fait le

don incomparable de l'Eucharistie. Ici aussi est né notre sacerdoce.

Une lettre du Cénacle

C'est précisément de ce lieu que j'ai le plaisir de vous adresser la lettre par laquelle, depuis plus de vingt ans, je vous rejoins le Jeudi Saint, jour de l'Eucharistie et "notre" jour par excellence.

Oui, je vous écris du Cénacle, repensant à ce qui s'est passé entre ces murs, en cette soirée pleine de mystère. Jésus se présente à mon esprit, de même que s'y présentent les Apôtres assis à table avec lui. Je me fixe en particulier sur Pierre: il me semble le voir tandis que, avec les autres disciples, il observe, tout étonné, les gestes du Seigneur, il écoute, tout ému, ses paroles, il s'ouvre, malgré le poids de sa fragilité, au mystère qui s'annonce en ce lieu et qui bientôt s'accomplira. Ce sont les heures où s'engage le grand combat entre l'amour



qui se donne sans réserve et le mysticisme inquitatis qui s'enferme dans son hostilité. La trahison de Judas se présente comme une sorte d'emblème du péché de l'humanité. "C'était la nuit", note l'Évangéliste

Jean (13, 30), l'heure des ténèbres, heure de détachement et de tristesse infinie. Mais dans les paroles attristées du Christ brillent déjà les lumières de l'aurore: "Je vous verrai de nouveau et votre cœur sera dans la joie, et votre joie, nul ne vous l'enlèvera" (Jn 16, 22).

Nous devons inlassablement méditer de nouveau le mystère de cette nuit. Nous devons souvent revenir en esprit au Cénacle, où nous pouvons, surtout nous prêtres, nous sentir en un sens "chez nous". On pourrait dire de nous, par rapport au Cénacle, ce que le Psalmiste dit des peuples par rapport à Jérusalem: «Le Seigneur inscrit au registre des peuples: «Un tel y est né»» (Ps 87 [86], 6).

De cette Salle sainte, je vous imagine spontanément dans les parties les plus diverses du monde, avec vos mille visages, les plus jeunes comme les plus âgés, dans vos différents états d'âme, reflétant pour beaucoup, grâce à Dieu, la joie et l'enthousiasme, pour d'autres, peut-être, la souffrance, la lassitude, le désarroi. En tous, je viens honorer l'image du Christ que vous avez reçue par la consécration, ce «carac-

(Lire la suite à la page 8)

GARDE À VUE : LES RÉALITÉS BÉNINOISES

Un tour dans nos commissariats de police et brigades de gendarmerie permet de se rendre compte des conditions peu respectables voire peu dignes qui sont celles de certaines personnes gardées à vue. Notre Constitution (du 11 décembre 1990) n'est pas respectée et même pas la Déclaration universelle des Droits de l'homme. On se demande même si dans les milieux de détention, l'homme, le pauvre a une valeur humaine jusqu'à prétendre à un droit. Tout frise le désordre et la loi de qui détient une parcelle de pouvoir. Les abus et les règlements de compte sont nombreux. Nombreux sont les Béninois à se plaindre du système de la garde à vue dans le Bénin du Renouveau. Et puisqu'il faut en parler dans le contexte de notre pays qui écrit l'histoire de sa démocratie, le journal «La Croix du Bénin» a interrogé pour ses lectrices et lecteurs le professeur Émilien d'Almeida, politologue, secrétaire scientifique de la chaire UNESCO des droits de la per-

sonne et de la démocratie à l'Université nationale du Bénin (UNB).

Lisez plutôt.

«La Croix du Bénin»: M. le professeur, qu'entend-on par garde à vue?

M. Émilien d'Almeida: Pour apprécier la bonne santé d'un pays sur le plan des libertés publiques, rien de tel que le respect ou non du principe de l'habeas corpus de 1679. Les Béninois s'accordent pour reconnaître que de remarquables progrès ont été réalisés dans le domaine du respect des libertés publiques et droits fondamentaux depuis l'avènement du Renouveau démocratique à la faveur de la Conférence nationale de février 1990. Il y a un département ministériel qui compte parmi ses attributions les droits de l'homme. C'est dire que

le phénomène est une préoccupation des autorités. Pour apprécier le chemin parcouru, il y a lieu de se référer à une enquête portant sur la période qui va du 1^{er} janvier au 30 juin de l'année 1996 sur la garde à vue et la jurisprudence de la Cour constitutionnelle (*recueil des décisions de la Cour relatives aux droits de la personne humaine et libertés publiques d'octobre 1993 à 1999*).

En régime démocratique, la liberté est le principe, la mesure restrictive l'exception. En sacrifiant systématiquement la liberté à l'ordre, la Police judiciaire agit illégalement. En effet, l'Ordonnance n° 25-PR/MJL du 07 août 1967 portant Code de procédure pénale, définit en son article 4 la Police judiciaire comme étant chargée "de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs tant qu'une infraction n'est pas ouverte". Pour accomplir cette mission, d'importants pouvoirs sont reconnus à la Police judiciaire, pouvoirs qu'elle exerce contre les individus qu'elle peut

(Lire la suite à la page 6)

10 ANS APRÈS LE RENOUVEAU
DÉMOCRATIQUE :

QUEL CHANGEMENT OPÉRÉ POUR AVANCER ?

Samedi 1^{er} avril 2000, le parti national «Ensemble» tenait son premier congrès ordinaire. Lequel congrès consacrait le passage du témoin à Joseph Gnonlonfon par le professeur Albert Tévédjè. En vérité ce n'est vraiment pas un événement. Car le départ, ou du moins, le retrait du professeur Albert Tévédjè de la tête de son parti était annoncé, il y a de cela un moment. En revanche, le discours d'ouverture du professeur Tévédjè au congrès, constitue en lui-même l'événement. Car certains passages de ce discours sont bien expressifs et révélateurs d'une préoccupation. En effet lit-on dans ce discours d'ouverture du professeur

(Lire la suite à la page 2)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

DISPENSARE - MONSEIGNEUR - DE - SOUZA

Tout visiteur au quartier Midédji, commune de Kouhounou-Védoko, dans la circonscription urbaine de Cotonou, est frappé par un bâtiment flambant neuf, au fronton duquel on peut lire : « Dispensaire-Monseigneur-de-Souza ». Loin d'être un rêve, c'est bien un centre de santé qui fait depuis le mardi 4 avril dernier, le bonheur des milliers de personnes vivant aux quartiers Védoko, Midédji, Missogbé, Zézounmè et environnants. Composé d'une salle d'attente, d'une salle d'observation, d'une salle de soins (injections, petite chirurgie etc.) et du bureau du médecin. Ce splendide dispensaire est construit grâce à la générosité du président de « Lion d'or », Gilbert Belbol et de sa famille en mémoire d'un ami, Mgr. Isidore de Souza. Devant des centaines de personnes, autorités administratives et politiques, amis et bénéficiaires venus prendre part à la cérémonie d'inauguration le mardi 4 avril, Gilbert Belbol a fait remarquer que Mgr. de Souza, de son vivant était l'un de ses meilleurs amis. C'est pourquoi, a-t-il dit, la construction du dispensaire témoigne de son affection et de son amitié à ce serviteur de Dieu. Ce don qui sera partagé par toutes les populations de Védoko et de ses environs est là pour honorer le nom de Mgr. Isidore de Souza. Ce dernier a combattu, toute sa vie durant, la pauvreté afin que chaque Béninoise et chaque Béninois ait le minimum, a-t-il indiqué, avant de conclure que la plus grande richesse qu'on puisse offrir à une



Le dispensaire-Monseigneur-de-Souza.

population est la santé. Isidore Gnonlonfon, représentant du chef de la Circonscription urbaine de Cotonou et Bruno Amoussou, ministre d'Etat, représentant du Chef de l'Etat, dans leurs interventions respectives ont loué ce geste qui perpétue une amitié. Appréciant cette œuvre dans l'un des quartiers les plus déshérités de Cotonou, le ministre Bruno Amoussou a promis à l'archidiocèse l'appui du gouvernement pour la gestion de ce joyau.

Pour Mgr. Nestor Assogba, archevêque de Cotonou, « ce geste éminemment généreux est le symbole d'une amitié qui se veut fidèle même au-delà de la mort. Il immortalise le souvenir d'un ami, tant il est vrai,

au dire de Gabriel Marcel cité par le prélat qu'« aimer un être, c'est lui dire : toi, tu ne mourras pas ».

Et de fait, l'homme ne meurt pas ; il continue à travers ses bonnes œuvres, à semer tout au long de la route de la prospérité des paillettes d'or dont s'ornaient ses mains serviables et désintéressées. Celles que répandaient Mgr. de Souza, éclatantes d'amour et de sollicitude pour les plus pauvres, se rassemblaient pour s'édifier en d'innombrables réalisations sociales pour le bien-être matériel, moral et spirituel du peuple béninois. La signification du geste de ce jour, a précisé le prélat, rejoint ce qui faisait l'ardent souhait de son cœur épris du sens de perfection et

qu'il proclamait à temps et à contre temps comme étant le fer de lance de toute construction, patriotique et personnelle : l'amour du travail et du travail bien fait. Le dispensaire-Monseigneur-de-Souza est un joyau délicatement ciselé et rutilant de couleurs que nous pouvons tous admirer ».

S'adressant au personnel du dispensaire, le prélat a déclaré : « Nous avons la certitude que tout le personnel médical s'appliquera à y accomplir un travail bien fait porté par un amour authentique des malades et des souffrants ».

« C'est de cette manière que l'hommage rendu deviendra réalité à la satisfaction des donateurs et à la gloire de celui dont la mémoire constitue pour chacun de nous un appel constant à la recherche de l'excellence. Comme lui, nous regardons, nous aussi, sans cesse vers l'idéal dans le désintéressement le plus total, le dévouement le plus achevé, afin que notre pays aille de l'avant en continuant à se construire dans la paix, la justice et la fraternité » a conclu Mgr. Assogba. La bénédiction donnée par le prélat, la coupure du ruban symbolique et la remise des clés à l'archevêque devraient consacrer l'inauguration officielle du dispensaire Mgr. de Souza opérationnel depuis ce samedi 4 avril 2000.

Alain Sessou

(Suite de la première page)

Tévoédjré «... Qu'allons-nous faire en 2001 ?

Nous devons ainsi nous poser des questions. Nous devons poser la question de la logique arithmétique et nous assurer que, dans le cadre de la constitution qu'il faut peut-être faire évoluer, — avec une équipe de compétence politique, de compétence technique compatible avec les exigences d'un nouveau millénaire qui bouleverse de nombreuses données, — notre pays peut assurer son développement et sa participation à une économie globale qui ne nous écrase point ». Par ailleurs, le professeur Tévoédjré a déclaré : « Si nous avons connu des succès, si nous détenons un bilan que nous pouvons sans honte et avec fierté montrer, démontrer et exhiber, reconnaissons que nous n'avons pas été en tous

10 ANS APRÈS LE RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE : QUEL CHANGEMENT OPÉRÉ POUR AVANCER ?

points exemplaires et donc, entre nous, il nous faut aussi entreprendre un exercice de critique et d'autocritique. Nous devons très vite revoir certains aspects de notre style de gestion, nous devons redécouvrir parmi nous des compétences peut-être négligées, nous devons poser la question de comment gérer notre coton ou notre karité, notre palmier à huile, notre espace régional, notre rôle de trait d'union dans cet espace. Nous devons poser la question de savoir quel sort l'on réserve au Minimum social commun maintenant que nous avons les

moyens d'en faire une réalité quotidienne sur toute l'étendue du territoire. Nous devons poser la question de notre rôle dans les changements que nous voulons et que le pays souhaite ».

Plus loin le professeur Tévoédjré a indiqué : « personne ne gagne les élections en s'appuyant sur son seul bilan.

On gagne les élections en suscitant l'espoir, en organisant un changement crédible qui mobilise des électeurs soucieux de progresser, de changer leurs conditions, de conserver leurs conquêtes. Nous devons proposer à chaque Béninoise et Béninois une assurance de progrès. Nous devons le mobiliser pour le changement qu'il veut, qu'il souhaite, que nous ignorons peut-être et qu'il doit nous dire.

Nous devons, ancrés dans notre réalité, forts de nos succès évidents, proposer une vision du pays, de son économie, de sa vie solidaire ; nous devons proposer un style, le profil d'une équipe dynamique et crédible.

Nous devons proposer aux Béninoises et aux Béninois des raisons d'espérer fortement qu'avec nous les choses non seulement continuent bien mais changent radicalement dans les aspects que veut notre peuple pour un vrai développement solidaire.

Alain Sessou

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
E-mail : lacroixbenin@excite.fr

Cotonou
(République du Bénin)
Compte :

C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 897
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soules : 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Banifaire : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amis : 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par An

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Ouandé	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ouganda, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kenia (Zaire)	9.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax : (229) 32-11-19 — E-mail : lacroixbenin@excite.fr
Cotonou (République du Bénin)

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA-DONGA

ROUTE SAVALOU-DJOUGOU :
LANCLEMENT DES TRAVAUX DE
BITUMAGE

Il était attendu, le démarrage des travaux de bitumage de la route Savalou-Djouguou. Ce vœu cher aux populations béninoises est enfin en train de devenir une réalité. En effet, comme annoncé à l'issue du conseil des ministres du 29 mars dernier, les cérémonies marquant le lancement officiel des travaux ont eu lieu les 6 et 7 avril 2000. Il s'agit à n'en point douter, d'importants travaux d'infrastructure routière dont la mise en chantier est le témoignage d'une volonté politique forte de la part du gouvernement.

Le lancement des travaux a connu deux temps. Le premier, le 6 avril dernier à Djougou et le second, le 7 avril à Savalou.

C'est le ministre d'État, M. Bruno Amoussou qui a présidé les cérémonies. Il était accompagné à cette occasion de plusieurs autres ministres dont celui des travaux publics et des transports et de quelques députés.

Le coût de réaménagement et du bitumage de cette route longue de 237 km environ est estimé globalement à 29.407.000.000 de F CFA (près de 29 milliards et demi de F CFA). Il est cofinancé par la Banque islamique de développement en Afrique, le Fonds Kowéït, la CEDEAO, la Banque ouest-africaine de développement et le budget national. Les travaux sont prévus pour une durée de vingt-quatre mois. Le tronçon Djougou-Kplèkè (lot n° 1) d'une longueur de 126 km est confié à l'entreprise «Colas» SA.

La route Savalou-Djouguou une fois entièrement aménagée et bitumée sera une solution au problème de l'enclavement dont souffrent les départements de l'Atacora, de la Donga et des Collines.

En outre, elle constitue un gain de 100 km environ par rapport à l'itinéraire passant par Parakou.

Tout laisse croire que le compte à rebours qui a commencé symboliquement le 6 avril dernier par le lancement des travaux de la route Savalou-Djouguou mettra terme dans les délais prévus, à un calvaire qui n'a que trop duré pour les laborieuses populations des trois départements concernés.

ATLANTIQUE - LITTORAL

LES ÉLUS LOCAUX INVITÉS À
SIMPLIFIER DANS LA LUTTE
CONTRE LE PALUDISME

L'environnement, l'assainissement de base, la gestion des déchets, la pollution et les inondations constituent des terrains favorables à l'écllosion de maladies endémiques comme le paludisme... Voilà quelques-uns des grands défis des grandes villes du Bénin face auxquels une prise de conscience des autorités locales s'avère nécessaire aujourd'hui plus qu'hier.

À cet effet, une journée de sensibilisation a été organisée lundi 10 avril dernier à l'intention des élus locaux de la ville de Cotonou. La séance avait pour objectif "faire reculer le paludisme", thème qui, est-il encore besoin de le souligner, constitue tout un programme de lutte à long terme contre la pauvreté.

Autrement dit, c'est l'engagement en faveur d'un développement humain durable prenant en compte les intérêts des générations futures.

Cette rencontre comme on le devine aisément, intéressait plus d'un, par sa nature et son objectif stratégique. Sans surprise, on pouvait ainsi noter la présence de personnalités comme le chef de la circonscription urbaine de Cotonou, le Représentant de l'OMS au Bénin et le secrétaire général du ministère de la santé publique.

Le soutien de l'OMS à l'initiative "faire reculer le paludisme" est sans détour. En effet, la Représentante de l'Organisation, Mme Solange Kouo-Epah a, de vive voix, encouragé les autorités béninoises en général et celles de la ville de Cotonou en particulier à "œuvrer dans une approche inter-sectorielle afin de relever les défis des dix prochaines années, à savoir notamment "réaliser un environnement sain pour la victoire sur la maladie".

Pour sa part, le représentant du ministère de la santé publique a souhaité que la ville de Cotonou serve de point de départ pour une grande campagne de sensibilisation contre le paludisme.

Se voir reconnaître un rôle de pionnier a quelque chose de flatteur. C'est pourquoi le Chef de la Circonscription urbaine de Cotonou a tenu à souligner que c'est la première fois que des élus locaux se penchent sur un problème de santé publique qui est ici celui du paludisme.

BORGOU-ALIBORI

LE MJSL DANS LE SEPTENTRION :
QUELQUES PROBLÈMES URGENTS
À RÉSOUDRE

Le ministre de la Jeunesse, des Sports et des loisirs, M. Valentin Aditi Houdé a effectué une tournée dans le septentrion du 3 au 5 avril dernier. Au terme de ce périple de trois jours, le ministre a présidé mercredi 5 avril courant, une séance de travail à l'ex-CPR de Parakou. Les autorités politico-administratives du département du Borgou et les divers acteurs locaux du monde de la jeunesse, des sports et des loisirs participaient à la réunion. Celle-ci était essentiellement consacrée à dégager des pistes de réflexion et des approches de solution pour aider le MJSL à répondre aux attentes des populations dans les domaines de compétence de son département.

En dehors des problèmes de manque de moyens matériels, d'absence quasi-totale d'équipements sportifs et d'encadrement technique communs à toutes, les disciplines sportives, quelques préoccupations spécifiques ont néanmoins polarisé l'intérêt du MJSL et de ses interlocuteurs. Au nombre de ces questions urgentes, il convient de signaler le non respect du délai de livraison par l'entreprise en charge de la construction du stade de la sous-préfecture de N'Dali. Il s'agit de l'entreprise EOC de M. Joseph Awo. En effet, sur un montant total de 37 millions de F CFA représentant le coût des travaux, l'entrepreneur a déjà encaissé une somme de 32 millions de F CFA sans être pour autant parvenu à respecter le délai à lui imparti pour la construction de cette infrastructure sportive. De fait, M. Joseph Awo a simplement disparu dans la nature après abandon du chantier inachevé. Rappelé à l'ordre, il a pris l'engagement de livrer le stade le 25 mai prochain.

Après que les tenants et aboutissants de ce dossier à relents d'escroquerie eurent été présentés au MJSL, ce dernier a averti l'intéressé que passé ce sursis, il n'hésiterait pas à sévir contre lui.

Le second sujet de préoccupation urgente est relatif à un cas de détournement

de matériels sportifs qui s'est produit à Parakou.

Lesdits équipements ont été réceptionnés l'année dernière par la direction départementale du MJSL. Mais, personne en dehors de la direction départementale n'est aujourd'hui en mesure de dire quelle destination a été donnée à ces matériels sportifs.

En tout cas, le ministre Valentin Houdé est déterminé à faire toute la lumière sur cette affaire qui paraît louche.

MONO - COUFFO

RELANCE DE LA CULTURE DU
MANIOC

Un atelier de planification par objectifs du projet d'appui à la filière manioc dans les départements du Mono et du Couffo s'est ouvert mardi 11 avril dernier à l'ENI de Lokossa. Une trentaine de participants suivent les travaux dudit atelier. À travers l'organisation de cette rencontre, apparaît un souci majeur : celui de rassembler tous les éléments devant permettre d'élaborer un projet d'appui à la filière manioc qui réponde aux contraintes identifiées à tous les niveaux du processus de développement de cette filière.

Au cours des travaux, les discussions s'articuleront autour de préoccupations fortes liées à la production, la fourniture d'intrants, la recherche, la vulgarisation, le transfert de technologie, la transformation, le transport, la commercialisation, le marché etc.

L'ensemble des acteurs de la filière manioc seront étroitement associés dans le sens d'une plus grande efficacité des stratégies à mettre en œuvre pour assurer le développement durable de la filière.

L'atelier prendra fin vendredi 14 avril 2000. Le résultat immédiat attendu de cette rencontre est la formulation d'un micro-projet d'appui à la filière manioc dans le Mono et le Couffo.

OUESSÉ - PLATEAU

LE CHANTIER POUR LE
TRANSFERT DU MENRS À
PORTO-NOVO

On le sait, Porto-Novo, la capitale du Bénin devrait pouvoir maintenant retrouver ses marques et repères. C'est pourquoi la décision a été prise depuis quelque temps de transférer le ministère de l'Éducation nationale et de la recherche scientifique à Porto-Novo. La réussite du programme spécial de réhabilitation de la ville est aussi à ce prix. Au demeurant, d'autres institutions publiques telle que la Cour Suprême figurant également sur la liste de transfert attendent avec impatience de rejoindre leurs nouvelles installations.

Concernant le cas précis du MENRS qui retient notre attention aujourd'hui, il ne serait pas superflu de rappeler le coût global des travaux de réaménagement et de construction des nouveaux locaux devant abriter ledit ministère. Le montant du financement est de 420 millions de F CFA et selon M. Lambert Koty, directeur général de l'AGETUR, maître d'ouvrage, la fin des travaux est prévue pour avril-mai 2000.

À l'approche de cette échéance, le ministre de l'Éducation nationale, M. Damien Zinsou Alahassa a jugé opportun et néces-

saire de se rendre sur le chantier le vendredi 7 avril dernier en vue d'apprécier le niveau d'exécution des travaux.

Après une visite détaillée du chantier par le ministre, celui-ci n'a pas donné l'impression de partager l'opinion de l'entrepreneur. En effet il a reconnu avec désillusion que "la conception de ce projet était sans aucune vision sur le futur".

Et le MENRS de préciser que selon lui "la vision du gouvernement en matière de construction des bâtiments administratifs reste orientée vers la construction de buildings comme ceux des ministères du Commerce et du Plan à Cotonou.

Tirant la conclusion de sa visite sur le chantier, le ministre Damien Zinsou Alahassa a laissé entendre qu'à l'évidence, le programme de transfert du MENRS à Porto-Novo pourrait s'en trouver ralenti.

Signalons que les locaux en cours de réaménagement occupent le même site que celui ayant abrité l'ex-ministère de l'Enseignement maternel et de base (MEMB) en face duquel se tient un vieux bâtiment à un niveau un peu ringard.

ZOU - COLLINES

MANIFESTATIONS VOLCANIQUES
À OUESSÉ

Un drame qui s'abat sur un pays lointain du monde, cela pourrait être le nôtre demain. Il n'y a pas de raison de penser tout le temps que cela n'arrive qu'aux autres. Les catastrophes naturelles ne choisissent pas leurs cibles avant de frapper.

Il n'est pas rare, en effet, après une terrible tornade ou de graves inondations de voir se déployer dans notre pays des drames en série : toitures arrachées, champs dévastés, bétail emporté par les eaux, rivières en crue, habitations détruites ou englouties sous l'eau, voies de communications coupées etc.

Cette fois-ci, il y avait des raisons de s'inquiéter suite à l'hypothèse d'un séisme d'origine volcanique, de faible portée survenu dans la sous-préfecture de Ouessé, département des Collines.

Selon l'information donnée par l'ABP, des bruits souterrains de deux minutes par intermittence suivis de détonations ressemblant à des manifestations volcaniques ont été entendus les 3 et 4 avril dernier, dans la commune rurale de Gbanlin, sous-préfecture de Ouessé. Ces bruits, selon le sous-préfet de Ouessé, ont provoqué des fissures importantes au sommet d'une colline à Sagoudji, une ferme de la commune rurale de Gbanlin.

Les bruits se sont produits six fois entre le 3 avril vers 16 heures et le 4 avril vers 2 heures, précise l'agence.

Informé par les paysans de Sagoudji, le sous-préfet M. Boniface Ologou, accompagné des autorités locales s'est rendu, indiquant, sur les lieux en vue de constater les phénomènes qui s'y sont produits. Après s'être entretenu de la situation avec les habitants de la ferme de Sagoudji, le sous-préfet les a invités à ne pas baisser la garde. M. Boniface Ologou n'a pas exclu une évacuation éventuelle de la ferme si cette mesure venait à s'imposer.

Certes, même les pays avancés n'arrivent pas encore à maîtriser les catastrophes en dépit du fait que la science et la technique aient fait bien des progrès. Nous avons donc des raisons d'avoir peur, nous, pays pauvres et démunis.

Évariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

AJOKPALO

OU LE RÊVE BRISÉ D'UN PRINCE HÉRITIER PRIVÉ DU TRÔNE À ABOMEY

L'histoire de la royauté aboméenne est fertile en intrigues de toutes sortes, en révolutions de palais, en entorses aux règles successorales ; bref, en de multiples frustrations et déceptions dont les échos nous sont parvenus à travers des générations.

La recherche historique a, naturellement, fait la part belle aux princes héritiers qui ont pu accéder au trône et régner. Elle a, en retour, négligé ceux qui, tout en étant destinés au pouvoir suprême, en avaient été, dans des conditions particulières, écartés. C'était le cas, entre autres évidemment, du prince Ajokpal qui a échoué dans ses multiples tentatives d'accession au pouvoir⁽¹⁾ au XVIII^e siècle.

* *

Comme la quasi-totalité des rois du Danhomè, Tégbésu eut de nombreux enfants dont l'aîné est aujourd'hui connu sous le nom d'Ajokpal. Sa date de naissance et le nom qu'il portait à la naissance ont échappé aux sources orales, les seules qui nous permettent actuellement de reconstituer quelque peu une certaine biographie de ce prince. L'on sait, toutefois, qu'il ne prit ce nom qu'à partir du moment où il devint *vidaho* ou prince héritier devant succéder à son père Tégbésu. Ce fut la suite d'un fait banal ; heureux de sa promotion politique, Jo, son meilleur ami et seul confident, le combla de présents en le félicitant chaleureusement. Le prince héritier en fut d'autant plus flatté que Jo a été la première personne⁽²⁾ à le congratuler avec tant d'enthousiasme. Il décida d'immortaliser ce souvenir en se donnant un nouveau nom à partir de l'identité de son ami et de ce soutien qu'il reçut de lui avant celui de tout le monde : Jokpal devenu Ajokpal. Jo a été le premier à se présenter comme le client qui vient le premier acheter un article auprès d'un vendeur⁽³⁾. Désormais, il ne sera plus connu que sous cette nouvelle appellation⁽⁴⁾ qui a fini par reléguer aux oubliettes son prénom à la naissance ou ses autres prénoms. La plupart des princes d'alors n'en avaient-ils pas plusieurs ? Il y a lieu par ailleurs de faire remarquer que la promotion d'Ajokpal comme prince héritier fut laborieuse et tardive : Tégbésu a été long à se décider à choisir son successeur.

Cette situation ne peut être comprise qu'en remontant au règne d'Agaja (1708-1732) et notamment aux conditions dans lesquelles il a eu à choisir son prince héritier. Parmi ses nombreux enfants, il aimait particulièrement deux : Tégbésu et Kpengla. Il leur reconnaissait de réelles qualités de roi et son souhait était qu'ils régneront tous deux un jour.

Comme il n'y a pas deux places sur le trône d'Abomey, Agaja choisit Tégbésu comme son prince héritier et lui recommanda que Kpengla, encore mineur, lui succéderait à sa mort. Agaja ne fut nullement gêné d'apporter une telle entorse à la règle successorale de la primogéniture puisque lui-même a eu à succéder à Akaba (dont il n'était que le frère), après avoir barré la route du palais à son neveu Agbosasa, le fils de ce dernier. Il commit en outre, l'irrégularité de se faire appeler Dosu sans être le puîné de jumeaux.

Le non-conformisme d'Agaja à travers ses recommandations à Tégbésu sera lourd de conséquences pour l'avenir. Il sera à l'origine des difficultés d'alternance qui ont opposé entre eux les princes autour du trône dans les derniers tiers du XVIII^e siècle. L'un des grands soucis de Tégbésu tout au long de son règne était celui du dilemme qui consistait à observer l'engagement pris vis-à-vis d'Agaja et à assurer l'alternance au pouvoir de sa propre progéniture. Au

soir de sa vie et de son long règne, le problème de sa succession devint de plus en plus préoccupant, notamment sous les insistances et les pressions de son fils aîné Ajokpal. Mais comment concilier ce qui est apparemment inconciliable ? Le respect filial de la mémoire d'Agaja et le souci de la pérennisation au pouvoir de sa propre descendance.

Une sourde rivalité et une méfiance de plus en plus accrue commencèrent déjà à opposer, du vivant même de Tégbésu, Kpengla et Ajokpal qui voulaient tous deux du pouvoir, au nom de la légitimité dont chacun à sa manière, se réclamait : le premier affirme la tirer directement de son père Agaja qui, de son vivant, l'avait déjà fait prince héritier. Le second se dit le digne successeur de son père Tégbésu au nom de la succession héréditaire par primogéniture si chère à Houégbaja.

Tirailé d'un côté comme de l'autre, Tégbésu, au terme de longues et mûres réflexions, trouva — ou a cru trouver — non pas une, mais la solution à son éternel dilemme : pour ne pas faire de mécontents, respecter l'engagement pris auprès d'Agaja de laisser régner après lui Kpengla et conserver le pouvoir pour sa propre descendance, il coupa en deux le royaume : celui du Danhomè avec pour capitale Abomey ; celui de Hoja dont le chef-lieu Hoja distant d'Abomey de moins de cinq kilomètres. Il s'agissait de Hoja même jusqu'au Couffo situé à une vingtaine de kilomètres environ de cette nouvelle capitale. Selon la volonté de Tégbésu, son fils, le prince héritier Ajokpal, régnera sur sa portion du Danhomè à partir d'Abomey et Kpengla sera roi de Hoja. Le compromis satisfait tout le monde, ou plutôt Kpengla fit semblant d'accepter l'arrangement sans réserve et même apparemment de gâter de cœur. Il fit construire à Hoja un grand palais⁽⁵⁾ dont les ruines sont encore visibles de nos jours. Quant à Ajokpal, régulièrement et officiellement fait prince héritier, il continuait à vivre dans le grand domaine qu'il reçut de Tégbésu et dont la majeure partie borde le quartier Huntonji, et s'étendant de Dosu Mèghonu à Doji.

Une accalmie semblait s'instaurer, chacun ayant trouvé son compte dans le mode de règlement inventé par Tégbésu. Elle ne sera que de courte durée. Le décès de ce dernier en 1774 réveilla les hostilités et ouvrit la voie à une crise de succession. Au cours des tractations d'Ajokpal pour succéder à son père, en paix et le plus naturellement du monde, Kpengla quitta subitement Hoja comme un fauve qui était en embuscade et s'installa de force, soutenu par de courageux amis, sur le trône. La surprise et la panique avaient atteint leur comble dans le camp d'Ajokpal.

Deux versions sont aujourd'hui en présence à propos de l'issue de la lutte pour le pouvoir mené par Ajokpal : la première version affirme qu'il aurait régné quelques mois sur le trône d'Abomey avant d'être renversé par la suite par Kpengla. Son nom fort aurait été *Hondagbagba*, l'aigle triomphant ! La deuxième version insiste sur le fait qu'il n'a pas réussi à entrer au palais d'Abomey avant son occupation par l'oncle Kpengla. Cabale et intrigues se donnèrent libre cours pour renverser ce dernier⁽⁶⁾ qui, offusqué par les

manœuvres d'Ajokpal, finit par le maudire en ces termes : « Ni toi-même, ni aucun des tiens, ne réussirez à régner sur le Danhomè. Aucun de mes descendants ne se mariera dans ta famille, ne mangera et ne boira chez vous ».

Ajokpal ne répondit pas à la malédiction de son oncle. Il se contenta de manifester son mécontentement et son amertume devant ce qu'il a perçu et vécu comme une injustice génératrice à son niveau d'une profonde frustration : Kpengla l'a privé du trône qui, pensait-il, lui revenait de droit. C'était pourtant « sa chose ». Sur les conseils de son entourage, il se résigna, la mort dans l'âme, passant les quinze longues années de règne de Kpengla à broyer du noir et à entretenir la flamme de la haine tenace que la frustration avait allumée en lui. Il gardait pourtant quelque espoir de voir son rêve se réaliser un jour. Après tout, il est plus jeune que son oncle qui finira bien par quitter un jour le pouvoir. Cette échéance tant attendue arriva en 1789. Ajokpal ne se faisait cependant aucune illusion, car il savait que son accession au pouvoir ne sera pas facile. Kpengla, au soir de sa vie, n'avait-il pas choisi comme *vidaho* son fils Agonglo ?

Face à ce que Ajokpal considérait comme le comble de la frustration, Kpengla n'avait pas manqué de lui répliquer en ces termes : « Toi Ajokpal, tu m'as déjà fait trop souffrir pour qu'une fois le pouvoir en ma possession, je le laisse aussi facilement à un autre ! ».

Kpengla décédé, la course au pouvoir opposa désormais son fils Agonglo à Ajokpal qui loin de désarmer, continua à mener de plus belle des intrigues pour l'empêcher de monter sur le trône. Il bénéficia de solides soutiens et de complicités souterraines de toutes sortes au sein de sa propre famille et du peuple. Deux de ses nombreuses sœurs, nan Ajakale et nan Jèd-jun et quatre de ses innombrables frères, Tokpa, Bosuva, Daah Yamèlan et Agbojèhun lui ont apporté leur soutien indéfectible, estimant que la cause qu'il défendait était juste et bonne. Certains de ses frères et sœurs étaient restés à l'écart, indifférents : ils avaient pensé que si cette cause était effectivement défendable, Ajokpal n'était pas indiqué pour la défendre, en dépit de son statut de *vidaho* : posséder un sixième doigt à chaque main était l'un des critères physiques d'invalidation de toute candidature au trône d'Abomey. Or, Ajokpal était frappé d'une telle anomalie physique que dissimulait mal l'ablation des son enfance des petits doigts en surnombre. Fort de ce critère et déplorant la virulence des attaques menées contre Agonglo par Ajokpal, un seul de ses frères se désolidarisa de lui et soutint publiquement et sans réserve le cousin triomphant : c'était Aguessy.

Agonglo le fit un jour venir et lui dit : « Agnessy, agnommé, agnommé, ka vo bo gnon, bo wa du gbèton ! Agnessy, tu es bon hein ! tu es bon hein ! Installe-toi dans la bonté pour mieux en jouir un jour ». En guise de récompense, le nouveau roi le combla de présents et fit de lui, au détriment d'Ajokpal, pourtant l'aîné, l'*asiata* (chef de collectivité) des Tégbésu. Il prit pour nom Vognon en souvenir des compléments d'Agonglo.

En proie à la désolation, Ajokpal se mura dans un profond mutisme dont il ne sortit plus jusqu'à sa mort. Il a été long à comprendre que les Tégbésu ont perdu, de façon définitive et irréversible, le trône du Danhomè. Désormais, le pouvoir s'est installé dans la postérité de Kpengla dont les descendants se le passeront, vaillamment, bon an, mal an, entre eux, non sans accrocs, jusqu'à ce jour, même s'ils s'entredéchirent toujours, autour du trône ; les Béhanzin et les Agoli-Agbo sont les lointains descendants de Kpengla.

CONCLUSION

Ajokpal, prince héritier de Tégbésu, n'a pas été un cas particulier pour n'avoir pas pu accéder au trône du Danhomè. Des exemples similaires foisonnent depuis Ganyihèsu jusqu'à Agoli-Agbo. Ils sont peu connus parce qu'on n'en parle pas. Il n'est pas exagéré d'affirmer, sous forme de boutade, qu'il n'y a pratiquement pas eu d'alternance sans frustrations explicites ou tacites sur le trône d'Abomey. Mais la frustration d'Ajokpal fait certainement partie des plus grandes et des plus humiliantes : privé du pouvoir suprême, il a perdu la responsabilité la plus élémentaire de chef de collectivité désormais confiée, ironie du sort, à son jeune frère Aguessy Vognon. Les effets des malédictions proférées contre lui sont jusqu'à ce jour visibles chez ses descendants dont aucun n'a réussi à accéder au trône ou à devenir chef de collectivité. Ils se sentent même isolés au sein des familles royales. Devenus pauvres, ils ont vendu la quasi-totalité du vaste domaine légué à Ajokpal par Tégbésu ; devenus peu nombreux, ils vivent retirés à Doda à côté des ruines, dans le peu d'espace qui leur reste aujourd'hui au quartier Huntonji.

NOTES

(1) Nos principaux informateurs parmi la vingtaine de personnes interrogées sont les suivants :

— Ajokpalasi Dasi né vers 1935, cultivateur et prince à Doda, quartier Huntonji à Abomey.

— Ajokpal Tokpa Salomon, né vers 1915, cultivateur à Doda au quartier Huntonji à Abomey. Il est l'actuel chef de la maison Ajokpal.

— Nondichao Bahalu, né vers 1936, ancien guide du musée d'Abomey à la retraite, quartier Héthilto et quartier Zongo à Abomey.

Les deux premiers ont été interrogés les 8 et 9 avril 2000, le troisième à plusieurs reprises en décembre 1999.

(2) C'était, pour le prince, la marque par excellence d'une franche amitié.

(3) Le prince a estimé que c'était bon signe, car Jo ne pouvait pas ne pas avoir la main heureuse.

(4) C'est la seule version que nous ayons pu obtenir. Il en existe certainement bien d'autres que des recherches ultérieures devraient permettre de recenser pour une critique d'ensemble.

(5) Parmi les formules louangeuses à l'endroit de Kpengla, figure l'expression : *Hojak zou, aiyahany* : roi de Hoja, à malin, malin et demi. Allusion aux conditions de son arrivée au pouvoir.

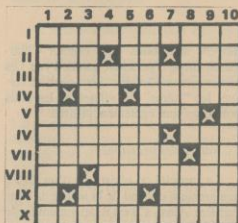
(6) C'est à cause de cette situation d'insécurité créée par Ajokpal que Kpengla refusa de se rendre pour des cérémonies à Allada, ayant toujours à l'esprit, de surcroît, la mésaventure de Ganyihèsu au début de la royauté. Lire aussi à ce sujet : Bertho (J.) : « Le bain rituel du roi d'Abomey : *houé hou-lilé* ». In, Notes Africaines, du 27 juillet 1945. P. 15.

Agonglo, à son tour, se retrouvant dans la même situation que son prédécesseur, se garda aussi de se rendre à Allada. Après tout, le règne de son père avait été faste sans qu'il soit allé à une quelconque cérémonie à Allada. C'est ainsi que disparut cette tradition, aucun autre roi d'Abomey n'ayant accompli depuis lors, un tel déplacement.

A. Félix IROKO

UN PEU DE DISTRACTION

MOTS CROISÉS N° 8



HORIZONTALEMENT

— I. Désappointement. (2 mots) — II. Eructation. Articles arabes. Mort d'une mouche. — III. Assimilés. — IV. Soleil d'Égypte. Cochon. — V. Pays d'Afrique. — VI. Financier Espagnol qui a légué au Louvre une riche collection de peintures. Qu'il pousse. — VII. Épaississement. Note. — VIII. Saint de Manche. Lettre grecque. — IX. Sur certaines plaques minéralogiques. Il met fin au divertissement. — X. Nom royal porté par deux souverains égyptiens de la XXIX^e dynastie.

VERTICALEMENT

— 1. Lentille de correction. — 2. Écrivain suisse, auteur de romans de psychologie. Frais bancaires. — 3. Rejette très bruyamment l'air par un orifice. Rapport constant inversé. — 4. Cité biblique. — 5. Cheville de golf renversée. Discipline. — 6. Manifestation par un signal de feu. — 7. Sincérité. Gamin de Paris. — 8. Étendre. Meuble. — 9. Rapée. Écarté. — 10. Limites.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

CHIFFRES CODÉS N° 6

Dans la grille ci-dessous, les chiffres ont été remplacés par des lettres. Chaque lettre représente toujours le même chiffre. Au bout

de chaque ligne horizontale et de chaque ligne verticale se trouve le total obtenu par additions successives des chiffres de ces lignes.

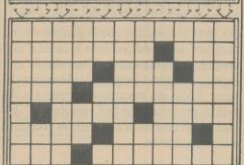
Trouvez quel chiffre se cache derrière chacune des lettres.

E	=	☐	G	E	G	E	H	=	28
F	=	☐	E	G	E	G	E	=	26
G	=	☐	F	F	H	F	H	=	25
H	=	☐	H	E	G	H	E	=	32
			H	G	H	F	G	=	27
			29	23	30	25	32		

(Réponse dans notre prochaine livraison)

MESSAGE CODÉ N° 1

1	16	18	5	19	4	5	13	1	9	14
13	15	21	12	21	5	19	9	4	5	
1	18	9	1	18	1	19	15	16		
26	5	14	9	14	21	20	9	12	5	
15	5	14	22	9	1	14	5	20		
14	1	14	1	5	9	18	5	1		
5	19	20	2	18	15	19	15	19		



Lisez attentivement la grille ci-dessus tout en ayant à l'idée que chaque lettre a été remplacée par un chiffre correspondant à sa place dans l'alphabet (A=1, B=2, 3=C...Z=26), déchiffrez cette grille.

RÉPONSE AU JEU

LES NOMBRES

CROISÉS ENTIERS

POSITIFS

N° 2/2000

paru dans notre

livraison n°746

du 31 mars 2000

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

b=9; d=5; a=2

b=9; d=5; a=3

b=8; d=4; a=1

b=9; d=4; a=1

b=9; d=5; a=1

b=8; d=4; a=2

b=9; d=4; a=2

NATION

GARDE À VUE : LES RÉALITÉS BÉNINOISES

(Suite de la première page)

interpeller, arrêter, détenir, perquisitionner leurs domiciles, procéder à des saisies, à des interrogatoires, à des auditions même forcées de témoins.

L'exercice de ces pouvoirs représente autant d'atteintes à la liberté individuelle et aux droits fondamentaux de la personne garantis par la Constitution de décembre 1990 qui dispose en ses articles 15 : "Tout individu a droit à la liberté..." et 25 : "L'Etat reconnaît et garantit, dans les conditions fixées par la loi, la liberté d'aller et venir...". Les pouvoirs de la police judiciaire sont d'autant plus dangereux que nul n'est à l'abri d'une garde à vue sous les réserves ci-après : les agents diplomatiques accrédités au Bénin et le président de la République et les membres du gouvernement. Un parlementaire ne peut être gardé à vue que dans deux hypothèses : au cas de flagrant délit, et seulement lorsqu'il existe contre lui des indices graves et concordants de nature à motiver son inculpation, dans le cas d'un quelconque affaire judiciaire, lorsque l'immunité parlementaire a été levée. Cette seconde hypothèse est particulièrement peu plausible au Bénin. La garde à vue des mineurs devra tout particulièrement être réduite au strict minimum et entourée de précautions destinées à empêcher toute promiscuité entre ces mineurs et d'autres personnes.

De plus, à l'occasion d'une garde à vue, de nombreuses atteintes peuvent être portées à d'autres droits fondamentaux tels : les traitements inhumains, humiliants et dégradants, la torture etc. alors que tout prévenu est « présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie à la suite d'une procédure lui offrant les garanties indispensables à sa défense ». D'ailleurs le code d'instruction criminelle définissait à juste titre la garde à vue comme étant une mesure par laquelle l'officier de police judiciaire maintient à sa disposition des personnes qui ne sont pas inculpées et ne font pas l'objet d'un titre de détention.

La problématique de la garde à vue peut se résumer en une phrase : comment concilier les nécessités de l'ordre et les exigences de la liberté.

La garde à vue est une mesure privative de liberté ordonnée par l'officier de police judiciaire et d'une durée strictement limitée. Elle doit rester constamment sous le contrôle de l'autorité judiciaire et répondre à un strict formalisme. Ainsi, doit être considérée comme "gardée à vue" la personne qui, si elle en exprimait la volonté, ne serait pas laissée libre de se retirer.

Dans sa décision DCC 96 005 du 19 janvier 1996, la Cour Constitutionnelle a précisé la nature de la garde à vue qui est "une possibilité donnée aux détenteurs de la force publique de retenir une personne dans les locaux de la police dans le cadre d'une procédure pénale; elle se justifie par l'impératif de sauvegarde de la paix et de l'ordre publics. Il s'agit d'un pouvoir si exorbitant que le constituant l'a expressément réglementé dans l'article 18 alinéa 4".

Elle peut être ordonnée dans les cas suivants : le flagrant délit, l'enquête pré-

minaire, l'exécution de commission rogatoire et l'exécution de délégation préfectorale.

Dans les pays africains, les droits de l'homme ont la réputation d'être abondamment proclamés et garantis sans pour autant être respectés. Au Bénin, il arrive régulièrement que les gardes à vue soient ordonnées pour des raisons n'ayant souvent rien à voir avec la procédure pénale. Dans ces conditions, rien d'étonnant que des pressions fusent de toutes parts sur les officiers de police judiciaire dont certains n'ont pas souvent la force de caractère pour résister, surtout lorsqu'il s'agit de pressions venant "d'en haut".

« La Croix du Bénin » : M. le professeur, quelles sont les motivations réelles de la garde à vue et qu'en est-il chez nous ?

M. Émilien d'Almeida : Les motivations sont normalement de deux ordres :

1. l'enquêteur prononce la mesure pour les nécessités de l'enquête à l'endroit soit d'une personne à qui il a défendu de s'éloigner des lieux d'un crime ou délit, soit d'une personne susceptible de fournir des renseignements, soit d'une personne retenue aux fins de vérification d'identité ;

2. l'enquêteur prononce la mesure à l'endroit de la personne contre laquelle ont été recueillis des indices graves et concordants de nature à motiver son inculpation.

Malheureusement, au Bénin, la garde à vue est trop souvent décidée pour d'autres motifs n'ayant généralement rien à voir avec la procédure pénale. Elle est décidée soit pour rendre service à un parent, un supérieur ou un haut placé, soit pour régler des comptes personnels ou pour des dettes d'argent. Dans ces conditions, le formalisme n'est plus respecté, encore moins les délais.

En effet, la Constitution dispose en son article 18 alinéa 4 que "nul ne peut être détenu pendant une durée supérieure à 48 heures que par la décision d'un magistrat auquel il doit être présenté. Ce délai ne peut être prolongé que dans des cas exceptionnellement prévus par la loi et qui ne peut excéder une période supérieure à 8 jours". La même Constitution garantit en son article 15 la liberté individuelle et la liberté d'aller et de venir qui en découle.

D'octobre 1993 à décembre 1999, 43 cas de garde à vue ont été déclarés



M. Émilien d'Almeida

contraires à la Constitution par la Cour constitutionnelle. Au Commissariat de Sainte-Rita, sur les 978 personnes gardées à vue en l'espace de six mois, seules 119 ont été déferées, donc 859 personnes arrêtées et gardées à vue pour rien. Ces chiffres sont excessifs quand on sait que ce n'est pas le commun des béminois qui saisit la Cour Constitutionnelle.

Ainsi, on relève dans la décision de la Cour Constitutionnelle DCC 95-034 du 1^{er} septembre 1995, qu'un commissaire de police a commandé divers meubles à un menuisier après versement d'un acompte de 45.000 F CFA. N'ayant pas été livré à bonne date, le commissaire l'a fait conduire au commissariat de police et garder à vue au violon du 7 au 26 juin 1995, soit pendant 19 jours.

Dans un autre cas, un patron en litige avec un de ses clients, ses ouvriers et ses manoeuvres. Dénoncé à la Gendarmerie, il est gardé à vue pendant 5 jours. Dans sa décision DCC 97 062 du 28 octobre 1997, la Cour "considérant que la garde à vue ne peut être ordonnée que dans le cadre d'une procédure pénale; que la réclamation d'une dette... ne saurait justifier la détention du sieur X qui de surcroît a excédé les 48 heures prescrites par la Constitution" déclare cette détention arbitraire et contraire à la Constitution.

Dans une altercation mettant aux prises un citoyen et un commissaire de police, où le citoyen après avoir été roué de coups par son adversaire aidé des enfants de ce dernier et d'un agent de la Compagnie Républicaine de Sécurité, a été gardé à vue pendant quelques heures. Il n'a été libéré qu'après l'intervention de son directeur de service.

Tous ces exemples montrent à souhait, qu'au Bénin, les gardes à vue sont souvent ordonnées pour des raisons étrangères à toute procédure pénale. L'OPJ, s'il ne veut pas se venger en décidant de mettre en garde à vue, il rend service à tel parent ou relation.

LES PRESSIONS

Quelle que soit la motivation qui la sous-tend, au Bénin toute garde à vue donne lieu à des pressions sur la personne de l'OPJ ayant ordonné la mesure. À l'origine de ces pressions se trouvent les relations de la personne gardée à vue. Ces pressions varient selon l'origine, la nature ou l'intensité

Origine des pressions

En effet, dans une ville comme Cotonou, tout le monde connaît presque tout le monde ou presque, ne serait-ce que par personnes interposées. Il suffit de donner le nom de l'OPJ auteur de la garde à vue pour déclencher l'avalanche de coups de fil sur ce dernier. Il n'est pas nécessaire de le connaître; il suffit d'avoir un parent ou un ami qui connaît un de ses parents ou amis pour que les pressions se fassent. Des coups de fil au bureau comme au domicile de l'OPJ de jour comme de nuit. Des visites à son domicile même à des heures indues; rien ne sera négligé. Des pressions peuvent être faites à l'endroit de son épouse pour être répercutées sur lui. Même les petites amies sont mises à contribution. Tous les

moyens sont bons pour obtenir l'élargissement de la personne gardée à vue. Les anciens camarades de collège ou d'université; les "frères" du village et les amis politiques sont également utilisés.

Nature des pressions

La capacité de résistance d'un OPJ à une pression dépend de la nature de cette dernière. Ainsi, s'il est relativement facile de résister aux pressions exercées directement sur sa personne en s'abritant derrière ses supérieurs hiérarchiques, il est plus difficile de résister à celles provenant de ces derniers; en particulier celles qui viennent "d'en haut". Discrètement, le supérieur hiérarchique donne des conseils ou fait des suggestions sans paraître insister. Si le message ne passe pas, il n'hésite pas lui-même à demander à prendre le dossier en main. Alors, la résistance de l'OPJ est réduite à néant.

Certaines pressions sont contradictoires, c'est-à-dire exercées aussi bien par les relations de la personne gardée à vue que par celles de celui au profit duquel la mesure est ordonnée. Elles ont alors pour but, les unes de maintenir la victime en garde à vue, les autres de l'élargir purement et simplement.

Dans ces conditions, l'OPJ est amené à tirer à hue et à dia.

Intensité des pressions

L'intensité d'une pression est en fonction de son origine et de sa nature. Elle est forte selon qu'elle provienne ou non des relations de la personne gardée à vue. La personne qui a fait mettre en garde à vue a déjà la satisfaction morale d'avoir privé la victime de sa liberté d'aller et venir, avec, il est vrai, la bienveillance de l'OPJ.

Les pressions ayant pour finalité l'élargissement de la victime ne manquent pas d'argument. On n'hésite pas à rappeler à l'OPJ qu'il pourra être sanctionné.

De façon générale, les pressions amènent les OPJ à ne pas accomplir leur mission selon leur conscience et dans le respect des textes. Elles les exposent à diverses sanctions :

- 1) sanctions pénales (en cas d'arrestation arbitraire ou de violation de domicile);
- 2) sanctions disciplinaires (intervention de la Chambre d'accusation ou retrait d'habilitation);
- 3) sanctions civiles (dommages-intérêts par suite de voie de fait par exemple);
- 4) sanctions administratives (prononcées par le ministre de tutelle après avis du conseil de discipline).

Les poursuites à l'encontre des OPJ ne dépendent pas toujours du bon vouloir des victimes des mesures de garde à vue. Si ces personnes étaient bien informées, elles pourraient poursuivre les OPJ indécents en responsabilité civile de la mesure ou pour voie de fait. Dans ce cas précis, réparation des dommages causés par les agissements de l'Administration doit être demandée par la victime à l'autorité judi-

ciaire g
individu
suivant

- l'
non pas
une im
tacher
tion.

- d'
à la pro
dammé
viduel

Au
OPJ se
peuvent
l'Etat
moyen
vice es
pas d'
niveau

porfes
état d
pour
ment

M.
matér
OPJ.
ment.
présen
heures
souven
de ma
S'il es
travail
raient
012 d
juillet
effort
dispo

M.
major
ordon
le pla
eux-n
sens
gouve
leur d
rablé
Béni

C

da

mi
93
sp
na

fic
ch

co
At
et
é
ha
po

« LE STATUT DE L'EMBRYON ET DU FŒTUS DANS LE CONTEXTE DES MENTALITÉS ACTUELLES ET DES POSSIBILITÉS BIOTECHNIQUES TOUCHANT LA PROCRÉATION »

cière gardienne traditionnelle de la liberté individuelle lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'acte dommageable doit être vicié non par une illégalité ordinaire, mais par une irrégularité insusceptible de se rattacher à un pouvoir légal de l'Administration,

- d'autre part, il doit avoir porté atteinte à la propriété mais aussi à une liberté fondamentale, en l'occurrence la liberté individuelle lorsqu'il s'agit de la garde à vue.

Au Bénin les conditions de travail des OPI sont difficiles. De paisibles citoyens peuvent être privés de leur liberté parce que l'Etat ne dispose pas suffisamment de moyens. Le nombre de magistrats en service est très insuffisant, ce qui ne permet pas d'organiser des permanences à leur niveau.

« La Croix du Bénin » : M. le professeur, qu'est-ce qui explique cet état de choses et que faire selon vous pour éviter les abus que malheureusement l'on constate souvent ?

M. Émilien d'Almeida : Les moyens matériels font souvent défaut. Ainsi, les OPI, par manque de moyen de déplacement, n'arrivent ou n'arriveraient pas à présenter les gardés à vue au bout de 48 heures. Les procès-verbaux ne sont pas souvent établis dans les délais par manque de machines à écrire ou de dactylographes. S'il est vrai que les difficiles conditions de travail, le manque de personnel ne sauraient justifier les gardes à vue (cf DCC 97-012 du 26 mars 1997, DCC 96-037 du 18 juillet 1996), il est aussi vrai qu'il y a un effort à faire pour mettre les moyens à la disposition des OPI.

Mais en attendant, les OPI dans leur majorité doivent faire l'effort de ne plus ordonner des mesures de garde à vue pour le plaisir de venger un ami ou de se venger eux-mêmes. Un travail d'éducation et de sensibilisation de la part des structures gouvernementales et de la société civile à leur endroit permettra de réduire considérablement le nombre de gardes à vue au Bénin.

Propos recueillis par
Barthélemy Assogba Cakpo

QUI SONT LES OFFICIERS DE POLICE JUDICIAIRE (OPJ) ?

On les trouve dans la police et dans la gendarmerie.

À la police, ce sont les commissaires de police et depuis la loi 93-10 du 4 août 1993 portant statut spécial des personnels de la police nationale, les inspecteurs de police.

À la gendarmerie, ce sont les officiers, les adjoints, adjoints-chefs et les maréchaux de logis-chefs.

OPJ : UNE APPELATION CONTRÔLÉE

* *habeas corpus* signifie, aie ton corps, sois le maître de ton corps. Aucun citoyen ne pouvait être arrêté et gardé plus de 72 heures sans avoir été présenté à un juge. Ceci dans le but de lutter contre l'arbitraire du pouvoir.

La grande salle de conférence du CODIAM à Cotonou a abrité samedi 8 avril 2000 une matinée de réflexion scientifique sur le thème : « statut biologique et anthropologique de l'embryon et du fœtus humain ».

Organisée par l'Institut catholique de l'Afrique francophone pour études sur le mariage et la famille (ICAF), cette journée s'inscrit dans le prolongement de la dernière lettre pastorale des Evêques du Bénin. « Ne laissons pas faucher la famille africaine sur sa propre terre ».

« Le statut de l'embryon et du fœtus dans le contexte des mentalités actuelles et des possibilités biotechniques touchant la procréation et le début de la vie humaine ».

C'est le thème de cette conférence donnée par la sœur Marie Luc Rollet, religieuse pédiatre, néonatalogue à la Maternité de l'Étoile à Aix-en-Provence (France) et membre de l'Académie Pontificale pour la Vie. Elle était entourée pour la circonstance au présidium, du Père Raymond Goudjo, directeur de l'Institut des artisans de justice et de Paix et de M. Servais Capo-Chichi, directeur de l'hôpital Saint-Luc de Cotonou.

C'était en présence de l'archevêque de Cotonou S. Exc. Mgr. Nestor Assogba et de S. Exc. Mgr. Pierre, chargé d'affaires du Vatican au Bénin. Cette conférence a vu également la participation et la contribution des étudiants de l'ICAF, des prêtres, des religieuses et des laïcs venus très nombreux.

C'est devant ce parterre de « personnes soucieuses du devenir du genre humain » que sœur Marie Luc Rollet, a essayé de faire passer le message de son exposé.

Ainsi devons-nous retenir : « qu'il ait été conçu dans l'union des corps ou par l'intervention biomédicale, dans l'éprouvette, l'embryon est bien un être humain, minuscule certes, mais doté de toutes les potentialités de son développement ». Et c'est avec beaucoup d'émotions que sœur Marie Luc Rollet a insisté sur cette réalité dans son développement du sujet. Et ce, en abordant successivement au cours de la conférence « le statut de l'embryon, une question qui se pose aujourd'hui avec une acuité particulière ; le début de la vie humaine ; les nouvelles biotechnologies qui mettent l'embryon humain entre les mains des biologistes ; les pro-

blèmes soulevés par la fécondation in vitro ; les manipulations possibles des embryons conçus in vitro ; qu'est-ce que l'embryon humain ? a-t-il des droits humains, sinon pourquoi ? la dignité et la transcendance des êtres humains ». La conférencière en est arrivée à observer que les nouveaux pouvoirs biotechniques sur l'orée de la vie nous obligent aux questions et aux choix les plus graves pour l'humanité. Plus loin, elle affirme qu'appelés à respecter, célébrer, servir, aimer la vie, nous n'avons pas le droit de nous taire. La Parole de Dieu ici est sans équivoque : « ce que vous avez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait ». (Mt. 25, 31).

Et sœur Rollet de résumer ses propos en ces termes :

« La question du statut de l'embryon et du fœtus revêt aujourd'hui un caractère d'importance et d'urgence particulière, parce que la vie non encore née est dévalorisée par les campagnes contraceptives et la banalisation de l'avortement, surtout précoce ou à la suite du dépistage d'anomalie chez le fœtus, mais aussi parce que la pratique de la fécondation in vitro (FIV) ou « fécondation en éprouvette » soumet l'embryon à la situation d'un produit de fabrication, dont la valeur est déterminée par ceux dont il dépend.

La science montre qu'à la fécondation un nouvel être humain commence son existence. Il possède un code génétique caractéristique de l'espèce humaine, mais propre à lui seul, contenant le programme de son développement et de ses caractéristiques personnelles. Il est un individu unique. Dès lors il va se développer de manière continue, amenant progressivement à maturité ses capacités tant physiques que psychologiques, relationnelles et spirituelles, cela, jusqu'à la mort qui met fin à son existence corporelle et temporelle, mais l'introduit dans l'achèvement de sa destinée, l'union avec son Créateur et Père.

La FIV permet à certains couples, qui ne peuvent procréer naturellement, d'obtenir un enfant au prix d'un parcours difficile, avec un taux d'échecs important et selon des modalités qui ne respectent pas pleinement la vérité de la procréation humaine. Dans le but d'améliorer les chances d'obtenir une

grossesse, on provoque la fécondation in vitro de plusieurs embryons. Ceux qui ne sont pas transplantés dans l'utérus maternel (les embryons surnuméraires) sont congelés, après avoir été triés.

Les embryons ainsi conservés et qui n'ont finalement pas été transplantés chez leur mère sont très nombreux. Ils suscitent la convoitise de chercheurs scientifiques qui voudraient les utiliser à des fins de connaissance, d'expérimentation, et pour les utiliser à des fins thérapeutiques.

Ainsi des êtres humains seraient utilisés comme des choses, au profit d'autres humains ayant pouvoir sur eux. Pour tenter de justifier cela, on prétend que l'embryon, comme d'ailleurs d'autres individus humains (inconscients, handicapés dont on discute la « qualité de la vie »...) n'ont pas le statut de personne.

Ceci représenterait une régression éthique et juridique dramatique, niant l'égalité entre les êtres humains. Certains étant moins humains que d'autres, ils ne relèveraient pas des « droits de l'homme » mais leur sort dépendrait de la décision des « vraies personnes ».

Indissociablement corps et esprit, tout homme est par nature, en tant qu'homme, porteur d'une dignité inviolable. Dès lors que sa nature humaine est repérée (par son existence biologique), il doit être respecté quel que soit l'état de développement et de manifestation de ses capacités spirituelles, ses capacités de connaissance et d'amour, sa liberté, qui fondent sa différence radicale avec l'animal. Cette vérité peut être reconnue par tout homme « de bonne volonté ».

Pour les chrétiens, la dignité de tout être humain est affirmée par la Révélation et défendue par la Tradition depuis toujours. La contemplation du dessin de Dieu sur la vie humaine, créée à l'image de Dieu, destinée à l'adoption filiale dans le Fils Bien-Aimé qui s'est fait homme, embryon dans le sein de Marie, nous confère la responsabilité de défendre, célébrer, servir la vie humaine avec joie et courage, même si nous sommes à contre-courant et minoritaires.

Guy Dossou-Yovo

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LETTRE DU PAPE JEAN-PAUL II AUX PRÊTRES POUR LE JEUDI SAINT 2000

(Suite de la première page)

«ter» qui marque chacun de vous d'une manière indélébile. Il est le signe de l'amour de prédilection qui touche tout prêtre et sur lequel celui-ci peut toujours compter pour aller de l'avant avec joie, ou recommencer avec un nouvel enthousiasme, dans la perspective d'une fidélité toujours plus grande.

Nés de l'amour

«Ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin». On sait que, à la différence des autres Évangiles, celui de Jean ne fait pas le récit de l'institution de l'Eucharistie, déjà évoquée par Jésus dans le long discours près de Capharnaüm (cf. Jn 6, 26-5), mais il décrit longuement le geste du lavement des pieds. Plus qu'un exemple d'humilité proposé à notre imitation, cette initiative de Jésus, qui déconcentre Pierre, est avant tout une révélation du caractère radical de la condescendance de Dieu envers nous. Dans le Christ, en effet, c'est Dieu qui «s'est dépouillé» et a pris «la forme d'esclave» jusqu'à l'humiliation suprême de la Croix (cf. Ph 2, 7) pour permettre à l'humanité d'accéder à l'intimité de la vie divine: les grands discours qui, dans l'Évangile de Jean, suivent le geste du lavement des pieds et qui en sont comme le commentaire, se présentent comme une introduction au mystère de la communion trinitaire, à laquelle le Père nous appelle en nous greffant sur le Christ par le don de l'Esprit.

Cette communion doit être vécue selon la logique du commandement nouveau: «Comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres» (Jn 13, 34). Ce n'est pas par hasard que la prière sacerdotale couronne cette «mystagogie» en montrant le Christ dans son unité avec le Père, prêt à retourner vers Lui à travers le sacrifice de lui-même et ne voulant rien d'autre que faire participer ses disciples à son unité avec le Père: «Comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient un en nous» (Jn 17, 21).

À partir du noyau des disciples qui écoutèrent ces paroles, c'est toute l'Église qui s'est formée, s'étendant à travers le temps et l'espace comme «un peuple rassemblée par l'unité du Père, du Fils et de l'Esprit Saint» (S. Cyprien, La prière du Seigneur, 23). L'unité profonde de ce nouveau peuple n'exclut pas la présence en son sein de fonctions différentes et complémentaires. Ainsi, à ces premiers Apôtres sont liés d'une manière toute spéciale ceux qui ont été chargés de renouveler en persona Christi le geste que Jésus a accompli au cours de la dernière Cène en instituant le sacrifice eucharistique, «source et sommet de toute la vie chrétienne» (Lumen gentium, n. 11). Le caractère sacramentel qui les distingue, en vertu de l'Ordre reçu, fait que leur présence et leur ministère sont uniques, nécessaires et irremplaçables.

Presque deux mille ans se sont écoulés depuis ce moment. Combien de prêtres ont répété ce geste! Bien souvent, ils ont été des disciples exemplaires, saints, martyrs. Comment oublier l'année jubilaire tant

de prêtres qui ont été par leur vie des témoins du Christ jusqu'à l'effusion de leur sang! Leur martyre accompagne toute l'histoire de l'Église et il marque aussi le siècle que nous venons de laisser derrière nous, caractérisé par divers régimes dictatoriaux et hostiles à l'Église. Du Cénacle, je veux remercier le Seigneur pour leur courage. Regardons-les pour apprendre à les suivre sur les traces du Bon Pasteur qui «donne sa vie pour ses brebis» (Jn 10, 11).

Un trésor dans des vases d'argile

Il est vrai que, dans l'histoire du sacerdoce comme dans celle de tout le peuple de Dieu, on sent aussi la présence obscure du péché. Bien souvent, la fragilité humaine des ministres a obscurci en eux le visage du Christ. Commentaires d'enfer, précisément ici au Cénacle? Ici, non seulement s'est consommée la trahison de Judas, mais Pierre lui-même a dû prendre conscience de sa faiblesse en recevant l'amère prophétie du reniement. Certes, en choisissant des hommes comme les Douze,

le Christ ne se faisait pas d'illusion: c'est sur cette faiblesse humaine qu'il posa le sceau sacramentel de sa présence. Saint Paul nous en indique la raison: «Ce trésor, nous le portons en des vases d'argile, pour que cet excès de puissance soit de Dieu et ne vienne pas de nous» (2 Co 4, 7).

C'est pourquoi, malgré toutes les fragilités de ses prêtres, le peuple de Dieu a continué à croire en la force du Christ qui agit par leur ministère. Comment ne pas se rappeler le splendide témoignage du Poverello d'Assise à ce sujet? Lui qui, par humilité, ne voulait pas être prêtre, exprimait dans son Testament sa foi dans le mystère du Christ présent dans les prêtres, se disant prêt à recourir à eux même s'ils devaient le persécuter, sans tenir compte de leur péché. «Et je fais cela — expliquait-il — parce que, du Fils très haut de Dieu, je ne vois rien d'autre, corporellement, en ce monde, que son très saint Corps et son très saint Sang qu'eux seuls consacrent et qu'eux seuls administrent aux autres» (Fonti Francescane, n. 113).

De ce lieu où le Christ a prononcé les paroles sacrées de l'institution eucharistique, je vous invite, chers prêtres, à redécouvrir le «don», le «mystère» que nous avons reçu. Pour le cueillir à la racine, nous devons réfléchir sur le sacerdoce du Christ. Il est vrai que tout le peuple de Dieu y participe en vertu du Baptême. Mais le Concile Vatican II nous rappelle que, en plus de cette participation commune à tous les baptisés, il y en a une autre, spécifique,

ministérielle, qui diffère essentiellement de la première, bien qu'elle lui soit intimement ordonnée (cf. Lumen gentium, n. 10).

Dans le contexte du Jubilé de l'Incarnation, notre approche du sacerdoce du Christ se fait dans une optique particulière. Le Jubilé nous invite à contempler dans le Christ le lien intime qui existe entre son sacerdoce et le mystère de sa personne. Le sacerdoce du Christ n'est pas «accidentel», il n'est pas une tâche qu'il aurait pu aussi bien ne pas assumer, mais il est inscrit dans son identité de Fils incarné, d'Homme-Dieu. Dans les rapports entre l'humanité et Dieu, tout passé désormais par le Christ: «Nul ne vient au Père sinon par moi» (Jn 14, 6). C'est pourquoi le Christ est prêtre d'un

sacerdoce éternel et universel, dont le sacerdoce de la première Alliance était la figure et la préparation (cf. He 9, 9). L'exercice en plénitude depuis qu'il s'est assis comme souverain prêtre «à la droite du trône de la Majesté dans les cieux» (He 8, 1). Depuis lors, le statut même du sacerdoce dans l'humanité a changé: il n'y a plus qu'un unique sacerdoce, celui du Christ, auquel on peut participer, et qui peut être exercé, de différentes manières.

Partout où l'Eucharistie sera célébrée, là également, de manière non sanglante, sera rendu présent le sacrifice sanglant du Calvaire, là sera présent le Christ lui-même, le Rédempteur du monde.

«Vous ferez cela en mémoire de moi». En entendant de nouveau ces paroles, ici, entre les murs du Cénacle, on cherche spontanément à imaginer les sentiments du Christ. C'était aux heures dramatiques qui précédaient la Passion. L'Évangéliste Jean évoque les accents d'affliction du Maître qui préparait ses Apôtres à sa mort. Quelle tristesse dans leurs yeux: «Parce que je vous ai dit cela, la tristesse remplit vos cœurs» (Jn 16, 6). Mais Jésus les rassure: «Je ne vous laisserai pas orphelins, je viendrai vers vous» (Jn 14, 18). Si le mystère de Pâques le soustrait à leurs regards, il sera plus que jamais présent dans leur vie, et il le sera «tous les jours jusqu'à la fin du monde» (Mt 28, 20).

Mémorial qui actualise

Sa présence s'exprimera de bien des manières. Mais la plus importante sera la présence eucharistique: non pas un simple souvenir, mais un «mémorial» qui actualise; non pas un rappel symbolique du passé, mais la présence vivante du Seigneur au milieu des siens. L'Esprit Saint en sera

pour toujours le garant, lui qui est en permanence répandu dans la célébration eucharistique pour que le pain et le vin deviennent le Corps et le Sang du Christ: c'est ce même Esprit qui, le soir de Pâques, en ce Cénacle, a été «soufflé» sur les Apôtres (cf. Jn 20, 22) et les trouva ici encore, réunis avec Marie le jour de la Pentecôte. Il les investit alors, tel un vent violent et un feu (cf. Ac 2, 14), et il les poussa à aller partout dans le monde pour annoncer la Parole et rassembler le peuple de Dieu dans «la fraction du pain» (cf. Ac 2, 42).

Deux mille ans après la naissance du Christ, en cette année jubilaire, nous devons, de façon spéciale, rappeler et méditer la vérité de ce que nous pourrions appeler sa «naissance eucharistique». Le Cénacle est précisément le lieu de cette «naissance». Ici a commencé pour le monde une présence nouvelle du Christ, une présence qui se réalise sans interruption partout où est célébrée l'Eucharistie et où un prêtre prête sa voix au Christ en réalisant les paroles sacrées de l'institution.

Cette présence eucharistique a traversé les deux mille ans de l'histoire de l'Église et elle l'accompagnera jusqu'à la fin des temps. Être ainsi étroitement liés à ce mystère est pour nous une grande joie, et en même temps une source de responsabilité. Nous voulons aujourd'hui en prendre conscience, le cœur rempli d'admiration et de gratitude, et entrer avec ces sentiments dans le Triduum pascal de la passion, de la mort et de la résurrection du Christ.

Le don du Cénacle

Mes chers Frères prêtres, qui vous réunissez le Jeudi saint dans les cathédrales autour de vos Pasteurs, comme les prêtres de l'Église qui est à Rome se réunissent autour du Successeur de Pierre, puissiez-vous accueillir ces pensées, méditées dans l'atmosphère suggestive du Cénacle! Il serait difficile de trouver un lieu qui puisse mieux évoquer le mystère eucharistique et en même temps le mystère de notre sacerdoce.

Restons fidèles au «don» du Cénacle, au grand don du Jeudi saint. Célébrons toujours avec ferveur la sainte Eucharistie. Restons souvent et longuement en adoration devant le Christ Eucharistique. Mettons-nous en quelque manière «à l'école» de l'Eucharistie. Nombreux sont les prêtres qui, au cours des siècles, ont trouvé en elle le réconfort promis par Jésus le soir de la dernière Cène, le secret pour vaincre leur solitude, le soutien pour supporter leurs souffrances, l'aliment pour reprendre le chemin après chaque découragement, l'énergie intérieure pour confirmer leur choix de la fidélité. Le témoignage que nous saurons donner au peuple de Dieu dans la célébration eucharistique dépend beaucoup de notre rapport personnel avec l'Eucharistie.



RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

Redécouvrons notre sacerdoce à la lumière de l'Eucharistie! Faisons redécouvrir ce trésor à nos Communautés dans la célébration quotidienne de la sainte Messe et en particulier dans la célébration, plus solennelle, de l'assemblée dominicale. Que grandisse, grâce à notre travail apostolique, l'amour pour le Christ présent dans l'Eucharistie. C'est un devoir qui revêt une importance toute spéciale en cette année jubilaire. Ma pensée se tourne vers le congrès eucharistique international qui se tiendra à Rome du 18 au 25 juin prochain et qui aura pour thème Jésus-Christ, unique Sauveur du monde, pain pour la nouvelle vie. Il constituera un événement central du grand Jubilé, qui doit être une «année intensément eucharistique» (Tertio millennio adveniente, n. 55). Ce Congrès mettra en évidence précisément le rapport étroit entre le mystère de l'Incarnation du Verbe et l'Eucharistie sacrament de la présence réelle du Christ.

Du Cénacle je vous donne le baiser eucharistique. Que l'image du Christ entouré des siens lors de la dernière Cène donne à chacun de nous un élan de fraternité et de communion! De grands peintres en ont représenté de nombreux. La vision du

JUBILÉ DES ENFANTS DE NATITINGOU

Les 19 et 20 février derniers, nous célébrions à Natitingou le jubilé des enfants. Ce fut un grand rassemblement de tous les enfants de MADEB, Samuels, Chorales des enfants, Louveteaux et autres non inscrits dans un groupe : c'était une véritable fourmilière pour faire bref. Ils venaient de partout. Grâce au magnifique et saisissant défilé des drapeaux ou pancartes qui précédaient leur lieu de provenance ou simplement portaient des paroles fortes de louange à Dieu ou d'action de grâce au Rédempteur, il était nécessaire de noter que les dix-sept paroisses du diocèse étaient représentées. Toute estimation faite, ils avoisinaient mille à la ronde.

Vers 17 heures, cette puissante marée humaine se déversait au milieu des cris de joie sur la cour de la cathédrale qui se révélait soudain trop exigüe pour la contenir. Heureux, ces jeunes chantaient et dansaient de manière presque homogène à la traditionnelle.

Dans son mot d'accueil, le père Didier Boudier, pour l'occasion de ce jubilé, vous a rendu un rendez-vous liturgique.

Une foule de prêtres et de religieuses venus de partout entourait Mgr. Paul Vieira, évêque de Djougou, Mgr. Lucien Monsi-

Après le souper, tous se disposèrent en rangs pour une longue procession aux flambeaux, la plupart avec des accoutrements traditionnels, boubous, chapeaux, arcs, anneaux ceinturant les bras et les chevilles... des drapeaux couleurs des colombes du logo du jubilé et des pancartes. Les artères principales de la ville étaient toutes bondées. C'était un bloc tout illuminé qui s'avancait gracieusement en romptant gaiement le silence alentour. La ville entière était fortement impressionnée par cette file d'allure interminable. On eût dit que jamais ne fût pareil déploiement d'enfants en son sein.

Le lendemain à 10 heures, Mgr. Pascal N'Koué leur célébrait l'eucharistie en plein air sur la cour paroissiale. Le thème retenu était «Nous sommes heureux de vivre avec Jésus et comme Jésus». Les lectures étaient tirées de la lettre aux Ephésiens 3, 2-3a, 5-6 puis de l'Evangile selon saint Matthieu 4, 18-23. Ce dernier avait été mimé par les enfants. Dans son homélie, Monseigneur a tout d'abord fait ressortir les dimensions humaines et sociales de la douleur mais recueillis et dignes dans la souffrance. Au premier rang se trouvaient le père et la mère du défunt, remarquables par leur foi courageuse et exemplaire. Mgr. Vieira a d'ailleurs tenu à leur rendre

leur rappelant le sens et la portée du jubilé de l'an 2000.

Après la proclamation du credo, les délégués de secteur firent part à toute l'assistance de ce qui se vit au sein des groupes d'enfants au niveau de chaque paroisse. Les prières d'intercession de ce jour avaient toutes été faites en langues locales : Wama, Ditamari, Bariba, Berba. Durant l'offertoire, les enfants à quatre ou cinq par paroisse ont été en procession porter à l'évêque leurs offrandes : des fruits de la terre et leur participation financière pour l'Enfance Missionnaire. Après la communion, ils avaient tous en main une bougie allumée en signe de la lumière du monde qu'ils sont ; puis Mgr. remettait aux délégués de paroisse de petites boîtes contenant du sel leur exprimant par là qu'ils sont aussi le sel de la terre. Le contenu était consommé par eux tous.

À la fin de la messe, ils partagèrent dans la joie un repas fraternel ; puis ce fut le grand coup de retour dans leur famille que Michel-Ange fêtera ses quinze ans de sacerdoce qu'il préparait sur la terre avec une joie et un enthousiasme contenus.

Abbé Nicolas Hazoumé
Curé de Kéton

par les paroles d'une prière ancienne :

«Nous te rendons grâce notre Père pour la vie et la connaissance que tu nous as fait découvrir par Jésus, ton serviteur.
A toi la gloire pour les siècles.
Comme ce pain rompu, qui était dispersé sur les montagnes et les collines a été rassemblé pour ne plus faire qu'un, ainsi que ton Église soit rassemblée des extrémités de la terre dans ton Royaume. [...]

C'est toi, Maître tout-puissant qui as créé l'univers pour la gloire de ton Nom, qui as donné aux hommes nourriture et boisson pour qu'ils en jouissent afin qu'ils te rendent grâce.

Mais nous, tu nous as gratifiés d'une nourriture et d'une boisson spirituelles et de la vie éternelle, par ton Serviteur. [...]

À toi la gloire pour les siècles!»
(Didaché, 9, 3-4; 10, 3-4).

Du Cénacle, chers Frères dans le sacerdoce, je vous embrasse tous spirituellement et je vous bénis de grand cœur.

Jérusalem, le 23 mars 2000.

L'ABBE MICHEL-ANGE CODJO, CURÉ-FONDATEUR DE OUÈDÈMÈ-LOKOSSA N'EST PLUS

L'homme est un mystère dont la mort dévoile parfois toute la densité et la signification de la vie. Qu'on en juge ! Le 19 février 2000, l'abbé Michel-Ange Codjo, feu curé-fondateur de Ouèdèmè-Lokossa rédigeait son testament à l'aube et dans la journée mourait d'une crise de tension artérielle. Il écrivait notamment dans ce testament : «Tu m'as créé Seigneur, Tu m'as encore recréé par l'eau du baptême. Tu m'as aimé ici-bas, Tu m'aimeras encore dans l'au-delà. Que ton nom soit béni à jamais».

Ce document sobre mais profond résume ce que fut la vie de l'abbé Michel-Ange avec qui nous avons effectué un bout de chemin durant notre formation sacerdotale, de 1975 à 1984. Simplicité, spontanéité, joie de vivre, enthousiasme et ardeur au travail ont été les traits caractéristiques de ce confrère que la mort nous a arraché le 19 février dernier.

Après les récentes obsèques de Mgr. Robert Sastre, voilà encore une triste occasion de pleurer... mais aussi d'espérer avec toute l'Église du Mono. Le 2 mars 2000, le jour des obsèques fut un grand rendez-vous liturgique.

Une foule de prêtres et de religieuses venus de partout entourait Mgr. Paul Vieira, évêque de Djougou, Mgr. Lucien Monsi-



Abbé Michel-Ange Codjo

Agboua, évêque d'Abomey et Mgr. Victor Agbanou, administrateur diocésain de Lokossa. Les fidèles étaient là abattus par la douleur mais recueillis et dignes dans la souffrance. Au premier rang se trouvaient le père et la mère du défunt, remarquables par leur foi courageuse et exemplaire. Mgr. Vieira a d'ailleurs tenu à leur rendre

publiquement hommage dans sa vibrante et émouvante homélie avant de s'étendre sur le dévouement et le zèle apostolique de l'abbé Codjo, premier grain de sénévé enfoui dans cette terre de Ouèdèmè-Lokossa dont il fut nommé curé-fondateur, il y a à peine un an et demi. Mais ce laps de temps a suffi à le révéler à ce peuple qu'il aimait tant. Les témoignages de ses paroissiens attestaient de sa disponibilité, de son amour de la pauvreté et de son attachement au travail.

Après l'absoute donnée par l'abbé Pierre Gaza issu de la même promotion que lui, son cercueil fut solennellement porté par d'autres confrères de sa promotion jusqu'à la tombe creusée à gauche de la chapelle de sa jeune paroisse.

Ainsi s'achève une vie vécue dans l'effacement et la discrétion totale.

Né le 29 septembre 1957, ordonné prêtre le 3 août 1985, vicaire à Klouékamé pendant deux ans, curé d'Adjahonmè pendant dix ans et curé-fondateur de Ouèdèmè durant un an et demi, c'est au ciel à la face du Père des Miséricordes que Michel-Ange fêtera ses quinze ans de sacerdoce qu'il préparait sur la terre avec une joie et un enthousiasme contenus.

Abbé Nicolas Hazoumé
Curé de Kéton

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

MONSIEUR ISIDORE DE SOUZA : « QUE MA LANGUE S'ATTACHE À MON PALAIS SI JE PERDS TON SOUVENIR »

Un an après son départ de ce monde pour la félicité céleste, la mémoire de Monseigneur Isidore de Souza, tel un astre brillant allumé par Dieu au firmament de l'Eglise et de la société béninoise, nous apparaît, plus que jamais, comme environnée de grandeur et de gloire, juste récompense de la haute sérénité qui a illuminé sa vie et ses œuvres.

« La fin d'un homme dévoile ses œuvres. Avant la mort, ne proclame personne heureux, c'est à sa mort qu'on reconnaît un homme »⁽¹⁾.

Il n'y a aucun doute, l'unanimité qui s'est faite à l'annonce de la mort de Mgr. de Souza et ses funérailles quasi-nationales ont scellé de façon émouvante et inoubliable la beauté de cette vie entièrement consacrée pour l'Eglise et pour les hommes. L'incomparable rayonnement qu'il a donné à notre pays nous permet aujourd'hui, surtout en ce dixième anniversaire de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation,⁽²⁾ de nous réjouir en voyant mûrir progressivement les acquis d'une société plus libre.

Les éloges funèbres, dit-on, disent ce qui devrait être et taisent ce qui devrait être dit. N'a-t-on pas prétendu, disait Mgr. de Souza le 01 novembre 1996 au cimetière PK 14,⁽³⁾ que l'un des pires châtiements qui puissent frapper les hommes au lendemain de leur mort est inévitablement le concert d'éloges excessifs qu'on se plaît à décerner à ceux qui ne sont plus pour, ensuite, laisser leurs souvenirs crouler aux rayons de l'oubli. « NON » s'était-il exclamé avec force. « Regarder... nos cimetières n'ont rien d'attrayant. Puis féliciter l'A.N.E.C.⁽⁴⁾ pour son travail, il poursuivait : «... Que ma langue s'attache à mon palais si je perds le souvenir de ceux par qui le Seigneur m'a donné la vie, ceux qui m'ont nourri, ceux qui m'ont aimé, ceux qui ont tout donné pour moi... » Mgr. de Souza a été donc un grand artisan de l'entretien des cimetières pour sauver de l'oubli la mémoire de tous ceux qui nous ont donné la vie et le goût de vivre. On ne le dira jamais assez, l'homme est un « manuscrit », il est en partie fait d'une écriture qui le précède et qu'il doit apprendre à lire pour se déchiffrer puis ensuite écrire sur des pages encore vierges sa propre histoire... « Héritier de sillons de l'histoire, soyons, pour aujourd'hui, témoins et bâtisseurs... » Mgr. de Souza en avait la conviction et nous la partageons avec lui aujourd'hui au moment où sa mémoire comme une nuée d'encens de baume aromatique exhale son parfum de majesté... On le dit assez souvent maintenant, il n'y a pas de hasard, il y a la Providence : l'introduction de son successeur, Mgr. Nestor Assogba, le 11 décembre 1999, nous rappelle, certes, l'anniversaire de l'appel à l'épiscopat par le Pape Pie XII en 1956 de son Eminence le Cardinal Bernardin Gantin, mais cette date de prédilection nous invite aussi à faire mémoire du Pape saint Damase 1^{er} (366-384) connu pour son zèle à promouvoir le culte des martyrs de Rome. Il a été, en effet, le premier à aménager les cimetières et à célébrer la mémoire des martyrs afin d'inciter à les imiter pour être associés à leurs mérites et secouru par leurs prières. Tout dans le dessein de Dieu nous invite donc à nous souvenir de ce grand pasteur angélique ouvert aux appels de l'amour de Dieu et

dont la vie, revêtue de témoignage d'un courageux défenseur de la foi, nous est d'une singulière actualité.

Un an après sa mort et dix ans après la Conférence des Forces Vives de la Nation, revivons ensemble quelques traits saillants de sa personnalité motivante.

LE PÈRE DES PAUVRES ET LE PRÉDICATEUR DE LA PAIX

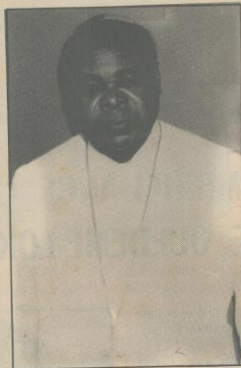
« Heureux les pauvres car le royaume des cieux est à eux. Heureux les artisans de paix car ils seront appelés fils de Dieu »⁽⁵⁾.

Le samedi 27 mars 1999, un arc-en-ciel de personnes étaient à Saint-Michel de Cotonou aux funérailles de Mgr. de Souza. Les trottoirs débordaient de monde... Dans cette masse, il y avait surtout les pauvres, ces visages abîmés par la faim, la solitude, la maladie, le désespoir... Ils étaient là depuis la veille et ont passé la nuit sous la rosée. Faute d'avoir un billet d'entrée, ils n'avaient qu'un seul mérite : honorer de leur présence priante ce grand pasteur dont la passion brûlante pour Jésus-Christ et pour les pauvres restait comme un buisson ardent vers lequel leurs regards et leurs cœurs se portaient désormais tournés. Ornement lumineux dans les hauteurs du Seigneur, Mgr. Isidore avait, durant sa vie, découvert viscéralement le Christ, « l'évangélisateur des pauvres » qui s'est identifié aux pauvres. Son cœur débordait de bienveillance et de prévenance pour les pauvres : « Ma préoccupation première, disait-il, c'est la misère dans laquelle mon pays est plongé »⁽⁶⁾.

Mgr. de Souza était donc animé par une sorte de passion pour les pauvres, les délaissés, les marginalisés. Son seul souci était de faire connaître l'immense tendresse de Dieu pour chaque homme, partager avec tous quelque chose de son propre amour pour le Christ. Le mercredi 03 mai 1995 à Cologne (Allemagne) il recevait le Prix Cardinal BEA des mains du Père Arthur F. UTZ, président de la fondation internationale Humanum, pour son action en faveur du développement, de la justice, de la solidarité, de la liberté et de la paix. A la question des journalistes qui l'interrogeaient sur ce qu'il ferait des 50.000 D.M qui lui étaient offerts à titre personnel, il déclara qu'il avait déjà dépensé cet argent avant de l'avoir reçu à acheter du fer à béton pour divers projets de construction à but social⁽⁷⁾. L'étonnement des journalistes était sans précédent. On le voit bien, traversé constamment par la miséricorde de Dieu de laquelle il n'a jamais cessé de s'approcher, Mgr. de Souza nous redit l'essentiel pour notre temps et

pour tous les temps : « Aimer Dieu de tout son cœur et aimer son prochain comme soi-même ». Prédicateur ardent et enflammé de l'amour et de la paix, il laissait crier son cœur pour qu'advienne le règne de Dieu.

Madame Edwige Avic, ministre française de la Coopération et du Développement décrit bien le personnage par ces mots si éloquents quand elle lui remettait la cravate par laquelle il devenait Commandeur de la Légion d'honneur : Mgr. Isidore de Souza « votre mobilisation constante et faite d'humilité au service des déshérités, votre action pastorale saluée par tous, vos qualités intrinsèques qui vous permettaient d'être à tous sans être à quiconque, vous ont-elles, tout naturellement désigné à la présidence de l'historique Conférence Nationale de février 1990. Là vous avez déployé un talent convaincant pour faire émerger et préserver en permanence le courant de confiance indispensable au succès de cette rencontre des Forces Vives du pays... Puis, tout au long de la



Mgr. Isidore de Souza

transition, vous avez poursuivi à la tête du Haut Conseil de la République cette tâche avec la subtilité, la détermination et le désintéressement qui vous valent aujourd'hui la reconnaissance de l'ensemble de vos compatriotes... Fidèle à Isidore de Séville dont vous portez le prénom et qui est le patron des laboureurs, vous avez, vous aussi, défriché et labouré un terrain nouveau sur lequel va maintenant éclore tout ce qui a été semé ces derniers mois, et dont, il faut l'espérer, tous les fruits passeront la promesse des fleurs⁽⁸⁾. Par ailleurs, la motion de remerciement à lui adressée par tous les participants à la Conférence des Forces Vives de la Nation, apparaît aujourd'hui comme des lettres de créances qui accréditent tous les traits lumineux de sa personnalité. Dix ans après la Conférence, le voila associé au Christ comme inventeur d'un monde nouveau : « considérant les enjeux historiques de la Conférence Nationale des Forces Vives... considérant les conditions psychologiques et politiques exceptionnelles qui ont prévalu tout au long des travaux, et notamment les risques permanents d'éclatement et les menaces constantes de suspension ; considérant le calme, la patience, le doigté, l'esprit de compromis, l'impartialité, la fermeté, l'autorité, la générosité, l'engagement patriotique et toutes les autres qualités d'homme et de dirigeant avec lesquels son Excellence Monseigneur Isidore de Souza a conduit la conférence ; conscients que les importants résultats obtenus sont dus pour une très large part à l'action personnelle du Président du présidium... remerciant son Excellence Monseigneur Isidore de Souza... d'avoir aidé les uns et les autres à se convaincre que la conférence devait réussir et donner un espoir nouveau au

Bénin et à son peuple »⁽⁹⁾. Mgr. Isidore de Souza a été donc celui qui a semé ce que d'autres récolteront, l'homme qui a élargi et émondé pour préparer à ses frères et sœurs un avenir radieux, l'homme qui, cela fait, n'avait plus qu'un seul désir : s'effacer après avoir préparé les aurores des jours à venir car il vaut mieux mourir jeune que de traîner une vieillesse insipide... Durant toute sa vie très occupée, il était resté avec tous, après sa mort il demeure encore vivant dans l'esprit de tous.

L'ÉVÊQUE QUI VIT AVEC :

Dans l'entretien qu'il avait eu avec le Père Julien Péroukou dans son bureau à l'I.C.A.O. après sa nomination, Mgr. de Souza disait : « Je ne voudrais pas être l'évêque qui pontifie, mais l'évêque qui vit avec »⁽¹⁰⁾. On est en droit d'affirmer aujourd'hui que, durant toute sa vie, Mgr. de Souza a cultivé cette proximité avec tous ceux qui ont eu la chance de le rencontrer. Homme de la Pentecôte, il savait parler le langage que tout le monde entendait et comprenait (enfants, jeunes et vieux, riches et pauvres, hommes et femmes), le langage de l'amour et de la paix.

L'humilité, tel un leitmotiv, restait la note dominante de sa vie ; se faisant tout à tous, il avait ouvert la voie à ceux qui doutent de Dieu et souffrent de leurs limites. Les nombreuses réalisations sociales témoignent en sa faveur et nous incitent à l'imiter. Il a aimé toute vie, la sienne comme celle des autres. Il a su s'émerveiller devant le sursaut d'un cœur assoupi, compatir, dégager les entraves, déverrouiller les menottes... Bref, il a été un véritable libérateur qui a su se laisser provoquer par la vie⁽¹¹⁾. Serviteur de Dieu à la suite du Christ, serviteur du Christ parce que serviteur des hommes, Mgr. Isidore de Souza avait un amour qui ne connaissait pas la distance infinie du respect devant l'autorité. Homme précis, décidé, avisé, loyal, mais qui ne se laissait jamais circonvenir, il était demeuré tout entier un prêtre, au labeur exclusivement sacerdotal, s'étant

(Lire la suite à la page 1)

(1) Ben Sirac 11, 28.

(2) Il a été le président de cette Conférence tenue à Cotonou du 19 au 28 février 1990.

(3) C'était au cours de la messe qu'il avait célébrée pour tous les défunts et en l'honneur de tous les saints.

(4) Association Nationale pour l'Entretien des Cimetières.

(5) Matthieu 5, 3, 9.

(6) In Afrique Espoir N° 6 Avril/Juin 1999, p. 7.

(7) Confère Eglise de Cotonou, N° 6 Juin 1995, pp 18-24.

(8) C'était le mercredi 31 juillet 1995. Cf la « Croix du Bénin » du 02 août 1995.

(9) In Les Actes de la Conférence Nationale, édition ONEPI, p. 179.

(10) In la « Croix du Bénin », N° 438 Novembre 1981, p. 18.

(11) Cf Marie Jean Mossand in Provocations, Cerf, Paris, 1981, couverture du livre.

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

CONFLITS EN AFRIQUE : LE SCANDALE DES DIAMANTS ÉCLATE AU GRAND JOUR

Le scandale du trafic des diamants qui a alimenté depuis des années plusieurs guerres africaines, notamment au Liberia, en Sierra Leone et en Angola, a éclaté au grand jour avec la publication du rapport accablant d'un comité de l'ONU présidé par le Canadien Robert Fowler.

Résultat de plus de six mois de recherches d'une commission d'enquête créée par le Conseil de sécurité, ce rapport met pour la première fois en cause nommément de nombreux dirigeants africains accusés de complicité avec l'opposition armée angolaise de l'Unita de Jonas Savimbi. Ce dernier se bat depuis 25 ans contre le gouvernement de Luanda et se sert de l'argent des diamants pour acquérir des armes en violation des sanctions de l'ONU.

Principaux accusés, l'ancien président zairais Mobutu Sese Seko, renversé en 1997 et mort en exil au Maroc, le Burkinabé Blaise Compaoré et le Togolais Gnassingbé Eyadéma ainsi que le vice-président rwandais Paul Kagame qui aurait autorisé l'Unita à se servir de son pays pour des transactions illégales sur les diamants et les armes. Des violations ont également été signalées, avec ou sans la connaissance des autorités, au Gabon, en Afrique du Sud, en République démocratique du Congo (RDC), au Congo Brazzaville, en Côte d'Ivoire, en Zambie et en Namibie ainsi qu'en Belgique et en Bulgarie. Anvers en Belgique est l'un des principaux centres mondiaux du commerce et de la taille des diamants et le rapport considère que les contrôles et les réglementations belges ont été extrêmement laxistes. La Bulgarie est accusée d'avoir fourni depuis 1997 la plus grande partie des armements acquis par le mouvement de Jonas Savimbi. La commission affirme que la plupart du matériel militaire destiné à l'Unita provient de pays d'Europe de l'Est et que son acheminement a été assuré principalement par des équipages ukrainiens.

TOUS LES ACCUSÉS NIENT...

Le Conseil de sécurité a imposé un embargo sur les armements et les carburants en 1993 et l'a notamment étendu à la mi-1998 aux diamants qui auraient rapporté à l'Unita quelque 4 milliards de dollars soit environ 2 400 milliards de F CFA depuis 1992. Tous les accusés ont bien sûr rejeté vigoureusement les allégations de la commission d'enquête qui préconise des sanctions contre les violeurs des embargos. Ils lui reprochent notamment de ne pas posséder de véritables preuves et d'avoir utilisé sans discernement les affirmations de transfuges de l'Unita passés du côté gouvernemental après les victoires des forces armées angolaises contre les troupes de Savimbi depuis septembre 1999. En fait ces accusations circulaient depuis longtemps et les autorités de Luanda avaient, à de nombreuses reprises, critiqué les dirigeants africains mis en cause dans le rapport «Fowler».

Ce sont surtout des organisations non-gouvernementales qui ont soulevé le problème des «diamants tachés de sang» qui financent des conflits de plus en plus sanglants qui font des milliers de morts et des millions de déplacés. Ainsi dès décembre 1998, l'ONG britannique Global Witness, spécialisée dans les enquêtes sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement et qui s'est battue contre le trafic du bois tropical au Cambodge, avait soulevé le problème des diamants en Angola. Elle avait ensuite lancé en octobre 1999, avec d'autres organisations européennes, une campagne sur le thème des «transactions fatales» qui ont permis au trafic des diamants de financer des rebellions armées à travers l'Afrique au cours des années 90, demandant que des mesures soient prises pour mettre fin à cette tragédie. «La plupart des gens reculeront en apprenant que leurs bijoux de diamants avaient financé l'achat de mines ou de fusils pour l'un des conflits sanglants d'Afrique», a déclaré l'un des dirigeants de Global Witness qui évalue le chiffre d'affaires annuel du commerce mondial des diamants à 42 milliards de dollars soit environ 25 200 milliards de F CFA.

PEUT-ON MORALISER UN TRAFIC ?

Les experts estiment qu'entre 1992 et 1997, l'Unita a vendu illégalement pour 3,7 milliards de dollars soit environ 1 220 milliards de F CFA de diamants des mines qu'elle contrôlait. En Sierra Leone, les rebelles ont exporté entre 1991 et 1999 pour 200 millions de dollars soit environ 120 milliards de F CFA de diamants par an tandis qu'au Liberia le trafic illégal a représenté en 1989 et 1997 des millions de dollars chaque année, sans que l'on puisse donner un chiffre précis.

Cette campagne, selon ses organisateurs est dirigée contre la guerre et non contre la commercialisation des diamants qui peut rapporter des revenus utiles pour le développement si des contrôles transparents existent. Au Botswana, en Namibie, et en Afrique du Sud les exportations de diamants ont ainsi contribué à financer la croissance et la stabilité. Mis en cause dans cette campagne, le géant minier sud-africain de Beers a déjà décidé de «moraliser» ce commerce. À partir de fin mars 2000 tous les diamants bruts qu'il commercialise à travers le CSO (Organisation centrale

de vente) à Londres seront accompagnés d'un document garantissant qu'ils ne proviennent pas d'une zone rebelle.

Cette campagne fait partie d'un mouvement général de «moralisation» dans les relations internationales qui se traduit par l'accent mis sur le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la transparence dans la gestion des États et du commerce international. Ainsi un projet de loi qui n'a pas encore abouti a été initié au Congrès américain interdisant les achats de diamants en provenance de zones en guerre. Avant même la publication du rapport «Fowler», la Belgique avait annoncé qu'elle avait pris des mesures concrètes pour identifier les diamants illicites d'Angola. Les Belges ont ainsi aidé Luanda à établir de nouveaux certificats d'origine pour les diamants angolais à la place des anciens certificats trop faciles à falsifier. Les experts désabusés conviennent toutefois qu'il sera très difficile de mettre fin au trafic. «Les diamants sont de petite taille et se cachent facilement et les profits restent très grands, ce qui encourage la contrebande», souligne l'un d'eux.

Marie Joannidis

MONSEIGNEUR ISIDORE DE SOUZA : « QUE MA LANGUE S'ATTACHE À MON PALAIS SI JE PERDS TON SOUVENIR »

(Suite de la page 10)

fait débiteur de son sacerdoce envers tous. Son espérance filiale en la Providence d'un Dieu Bon et aimé des hommes est un trait insistant de sa personnalité qui, dans le Seigneur «croit tout et espère tout» et par-là même «espère contre toute espérance»⁽¹²⁾.

Pasteur exemplaire, sa réussite aussi bien dans la vie sociale que dans le gouvernement des âmes est entière. Sa compétence et son abnégation lui font pardonner ses limites. En effet, Mgr. de Souza comme tout homme, avait lui aussi ses défauts et d'ailleurs il ne le cachait pas. Aux séminaristes qui lui présentaient les bons vœux pour l'année nouvelle 1998, il disait : «Priez beaucoup pour moi, pour que je sois patient avec vous, car je ne suis pas patient, l'impatience est mon plus grand défaut. Et vous savez que quand on est impatient, on est exposé à tous les maux... Alors priez».

Trois aspects fondamentaux se dégagent de la personnalité de Mgr. de Souza :

il était un passionné de Dieu et des hommes; un apôtre de la paix et de la justice sociale, un serviteur de l'Église servante. Il avait aimé son pays le Bénin, souffert de ses blessures, cru en la possibilité d'un renouveau des mœurs. Il a pu voir de ses yeux, avant sa mort brutale mais accueillie, les résultats palpables de l'immense effort accompli et les fruits déjà en maturation d'un profond renouvellement spirituel et social. Le sillon tracé par lui est tout droit et constitue un chef-d'œuvre de patience, de persévérance et de tact diplomatique avec une confiance totale en la Providence, apogée des élus de Dieu. Mgr. Isidore de Souza a été un pasteur entreprenant, dynamique réalisateur, sans complication et sans nos frivoles ambitions humaines; original peut-être, mais avec une perspicacité de génie. Pour tout dire, il est mort au service de l'Église et de ses frères. Sa mémoire inoubliable nous rassure, a dit en substance le Président Mathieu Kérékou, lui, l'homme de Dieu qui a «su conjuguer les élans du cœur et les exigences de la raison»⁽¹³⁾.

Notre devoir aujourd'hui est de découvrir dans l'héritage qu'il nous a laissé les valeurs qui donnaient capacité et puissance à son intelligence, à son imagination et à sa volonté. Puissions-nous inventer à notre tour des modes d'être de vie renouvelée en fonction de notre monde, de nos impératifs et surtout du bon vouloir de Dieu qui est Père, Fils et Esprit. Ici l'exhortation de l'auteur de l'Épître aux Hébreux nous est d'une grande actualité : «Souvenez-vous de vos dirigeants, qui vous ont annoncé la Parole de Dieu; considérez comment leur vie s'est terminée et imitez leur foi»⁽¹⁴⁾... Ainsi soit-il.

S. Hubert Martin Kédovidé
Grand Séminaire Sains-Gall

(12) Cf 1 Corinthiens 13, 7 et Romains 8, 28.

(13) In «Discours d'ouverture du Président Kérékou à la Conférence Internationale des chefs de Conférences Nationales et autres processus démocratiques» Samedi 19 février 2000.

(14) Hébreux 13, 7.

ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT

LES ACTEURS DE LA FILIÈRE COTON S'ORGANISENT POUR SÉCURISER LES CRÉDITS INTRANTS

Il n'est plus un secret pour personne que l'or blanc, pardon le coton, constitue l'une des principales sources de richesse pour notre pays, le Bénin. A force de restructurations, de réhabilitations successives, la filière coton au Bénin a fini par connaître un essor considérable notamment au début des années 90 pour se hisser au premier rang des pays producteurs de coton de l'Afrique francophone à la fin de la campagne 1995-1996, tant du point de vue des performances agronomiques et industrielles que de la compétitivité commerciale.

À partir de l'instant où le coton a ravi la vedette aux autres spéculations en devenant la seule culture rationnellement organisée sous forme de filière d'exportation assurant des revenus monétaires aux producteurs, à plusieurs catégories de prestations de service, au trésor public et autres institutions de l'État, il s'est trouvé au centre de grands enjeux économiques, sociaux, politiques et même diplomatiques. Au cœur de tous ces enjeux se trouve en très bonne place la sous filière intrants qui revêt un caractère stratégique pour l'ensemble de la filière coton et devrait en conséquence bénéficier des mesures sécuri-

cours de la fibre depuis 1998 et la mauvaise gestion du secteur par l'État.

Dans notre pays, la chute des cours du coton est accentuée par une baisse drastique de rendement qui est passé aujourd'hui à 1000 kg environ à l'hectare contre 1.500 en moyenne avant 1997. Et c'est dans ce cadre qu'est apparue la perte de confiance de nombreux producteurs à l'égard du système actuel d'approvisionnement, système qui se caractérise par la mise en concession d'une partie des activités de la SONAPRA que par la mise sur pied d'un système de distribution privée, professionnel et autonome.

Ainsi, dans le but de poursuivre la libéralisation totale de la sous-filière intrants agricoles enclenchée depuis 1992, le gouvernement a décidé de transférer au secteur privé, la responsabilité de l'organisation des consultations pour la fourniture des intrants agricoles, ce qui s'est matérialisé en nombre 1999 avec la prise du décret n° 99-537 du 17 novembre 1999.

Mais aujourd'hui, il est nécessaire, selon le Ministère du développement rural, de comprendre et de ne perdre de vue que

qui seront observés au sein de cette filière. Le volume de ressources financières à injecter dans ce secteur étant important et face aux problèmes actuels, aucun acteur ne peut à lui seul assurer la responsabilité. Il apparaît donc impérieux que tous les acteurs se retrouvent autour d'une même table pour en débattre afin que la filière soit sauvée. C'est dans ce souci que les producteurs réunis au sein de la Fédération des Unions des producteurs du Bénin (FUPRO-Bénin) et de la Coopérative d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA-Bénin), ont initié, la centrale des risques, objet du séminaire des 30 et 31 mars dernier.

LA CDR COMME PORTE DE SORTIE

Adoptée par les producteurs, au séminaire de validation, la centrale des risques (CDR) est un ensemble de contrats collectifs qui met le flux des intrants, du coton et de l'argent sous une surveillance. L'idée de base est de mélanger les atouts d'autres mécanismes de sécurisation en évitant leurs désavantages. Les atouts de cette centrale des risques sont : l'utilisation du coton

graine comme garantie des crédits intrants prenant en compte le niveau faible de liquidité des acteurs, la centralisation des flux physiques et financiers pour éviter qu'avec des solutions régionales il y ait « concurrence sauvage » qui évite une livraison des intrants à crédits; l'utilisation des égrenages comme goulots d'étranglement pour la surveillance efficace du coton servant de gage; l'utilisation des égrenages, désireux d'acheter le coton graine et sans intérêt de non payer les crédits intrants, pour régler la dette, au lieu des producteurs qui sont des créanciers sans gage autre que le coton produit et alors plus crédible une fois le coton payé. De cette manière on peut arriver à un remboursement des crédits entre les mains des banques; récupération des intrants au moment du paiement du coton graine, création d'un fonds avant la récupération des crédits des producteurs, évitant le non-paiement des producteurs et des distributeurs et ainsi apaisant les banques.

Comme on peut s'en rendre compte, l'idée des nouveaux mécanismes de sécurisation des crédits intrants est rassurante. Surtout avec la disparition programmée de la SONAPRA d'ici la fin de l'année. Le plus important aujourd'hui est que CAGIA-Bénin veille au respect des principes cardinaux devant déboucher sur la mise en œuvre de la centrale des risques comme s'emploie déjà son DG, Cyprien Sonon afin de rentabiliser davantage le secteur agricole et plus particulièrement la filière coton.

Philippe L. Amoussou

UNE NOUVELLE ONG POUR LE SERVICE DES JEUNES AU BÉNIN

Des jeunes chrétiens engagés face à l'incertitude et au désespoir de la vie sont constitués le samedi 11 mars 2000 au Centre Paul VI à Cotonou en association non gouvernementale dénommée Association des Jeunes Chrétiens pour le Développement Spirituel et Social (AJCDDSS).

«La jeunesse chrétienne en formation et responsabilité». C'est le thème débattu au cours de cette assemblée constitutive de l'AJCDDSS, développé par l'abbé Bernardin Gomez du service diocésain de développement de l'archevêché de Cotonou.

Dans son exposé, l'abbé Gomez a défini la jeunesse comme l'âge de transition, de maîtrise de soi et de son programme; c'est aussi l'âge de réflexion, de responsabilité et de formation. Il a notamment insisté sur les maux qui minent la jeunesse dont le manque d'une formation professionnelle et spirituelle, le chômage, les coups bas de la vie; jalousie, calomnie, envoiement et exploitation. Des situations qui justifient le manque de soutien aux jeunes par les anciens et compromettent gravement le minimum social pour la jeunesse. La conférence a prodigué beaucoup de conseils aux jeunes pour les exhorter à agir pour sortir de ces carcans de la vie, en prenant appui sur la Parole de Dieu.

Les jeunes de l'AJCDDSS ont saisi cette opportunité pour lancer au terme de leur journée un projet : « Jeunesse service traiteur » en vue de la survie de leur association.

Gnontofin Innocent,
Président de l'AJCDDSS

QU'EST-CE QUE L'AJCDDSS ?

Association apolitique et non gouvernementale basée sur la fraternité, la bonne moralité et une franche collaboration, l'AJCDDSS a pour but d'œuvrer pour que les jeunes prennent conscience de leur avenir afin de s'engager de façon responsable dans la construction de leur pays en tenant compte des dimensions spirituelles et sociales.

Elle a pour objectif :

— d'aider les jeunes chrétiens à répondre de leur vie sociale sans en sacrifier les exigences spirituelles ;

— de créer entre les frères et sœurs chrétiens un climat d'amour mutuel de fraternité et de solidarité.

Pour réaliser ses objectifs, l'AJCDDSS entreprend des actions concertées avec des personnes physiques, morales, chrétiennes, des organisations non gouvernementales. Par ailleurs, elle exécute des micro-projets, des projets ou des activités de tous genres. L'AJCDDSS organise également des conférences, des journées de réflexion, des séminaires, des excursions, des camps de vacances, des activités culturelles et sportives à l'intention des jeunes sur les paroisses en étroite collaboration avec le clergé.

L'AJCDDSS a un bureau dirigé par M. Innocent Gnontofin.



DES INDICES DE MALAISE

Depuis 1992, à la faveur du vent de libéralisme qui souffle sur notre pays, le processus de désengagement de l'État de la filière coton en général a été amorcé au Bénin. Le principal objectif de ce processus est de permettre au secteur privé de prendre une part plus importante dans l'approvisionnement des producteurs agricoles. Ce qui s'est traduit par l'agrément des distributeurs nationaux pour la fourniture d'intrants agricoles et la gestion des stocks à la base par les organisations paysannes.

Cependant, la Société nationale de promotion agricole (SONAPRA) détient encore l'exclusivité de la commercialisation primaire du coton-graine. Le gouvernement tout en remédiant aux faiblesses de ce dispositif entend transférer la gestion de la filière coton au secteur privé alors que la filière coton connaît d'énormes difficultés au Bénin et dans le monde entier. Des difficultés traduites par l'effondrement des

le système de fourniture d'intrants agricoles ne peut être dissocié de la commercialisation du coton-graine, car ces deux entités qui constituent deux volets différents se complètent. Afin de renforcer la filière coton au Bénin et de continuer les réformes dans ce secteur, les différents acteurs doivent conjuguer leurs efforts en vue de juguler cette crise qui la secoue depuis déjà un peu plus de deux ans.

LES PRÉALABLES

L'un des préalables pour consolider la décision du gouvernement est la résolution du problème de sécurisation du crédit intrant du fait du changement du maître d'ouvrage dans la fourniture des intrants qui, jusqu'ici, fournit la garantie pour la récupération du crédit rassurant ainsi les banques locales.

Aujourd'hui, à cause du changement de main, il urge de prendre des dispositions pour pallier les graves dysfonctionnements